

**Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA
22 novembre 2008 - Montréal, Canada**

La réunion est ouverte à 9h00.

1. Bienvenue, liste de présence et observateurs

LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à tous à la réunion du Comité exécutif. Il espère que ceux qui ont fait un long voyage surmontent le décalage horaire et à mesure du déroulement de la journée, la nature des discussions ne manquera pas de tenir chacun éveillé. Il souhaite la bienvenue au nouveau ministre du Canada, M. Gary Lunn, à sa première réunion du Comité exécutif de l'AMA. Il espère que le Canada continuera de contribuer comme elle n'a jamais cessé de le faire par le passé. Il signale, par ailleurs, qu'en conséquence d'une distinction politique au Danemark, de nouvelles fonctions ont été confiées à M. Mikkelsen, ce qui représente une certaine promotion. Il s'en réjouit bien entendu et son siège est désormais occupé par Mme De Boer-Buquicchio, et il la remercie de le remplacer. Deux samedis auparavant, une élection a eu lieu en Nouvelle-Zélande qui a amené un changement de gouvernement, ce qui explique l'absence de M. Cosgrove, représentant de l'Océanie. Le nouveau ministre est également celui des Affaires étrangères. Il a choisi d'assister à la conférence de l'APEC ce week-end-ci de plutôt qu'aux réunions de l'AMA. En conséquence, la ministre Kate Ellis occupera le siège de l'Océanie. Il salue également la présence de nouveaux observateurs à cette réunion et ne doute pas qu'ils se rendront compte des travaux de l'AMA et de la valeur de ce qui est entrepris. Il apprécie leur constante volonté d'être présent.

Les membres suivants assistent à la réunion : M. John Fahey, AC, président de l'AMA; Mme De Boer-Buquicchio, représentant M. Brian Mikkelsen, ministre de la Culture et des Sports, Danemark; le professeur Arne Ljungqvist, vice-président de l'AMA, membre du CIO et président du comité Santé, Médecine et Recherche, AMA; Mme Rania Elwani, membre de la commission des athlètes du CIO; Mme Tomoko Ukishima, représentant M. Hirokazu Matsuno, ministre des Sports, ministère Éducation, Culture, Sports, Science et Technologie, Japon; M. Scott Burns, directeur adjoint de l'ONDCP; M. Craig Reddie, membre du CIO; M. Makhenkesi A. Stofile, ministre des Sports et des Loisirs, Afrique du Sud; Mme Kate Ellis, ministre des Arts et des Sports, Australie, représentant M. Murray McCully, ministre des Sports et des Loisirs, Nouvelle-Zélande; M. Gian Franco Kasper, membre du CIO et président de la FIS; M. Christophe De Kepper, chef de cabinet du CIO, représentant M. Francesco Ricci Bitti, président de la Fédération internationale de tennis et membre de l'ASOIF; M. Mustapha Larfaoui, membre du CIO, président de la FINA; M. Gary Lunn, secrétaire d'État (Affaires étrangères et Commerce international, Sport), Canada; M. David Howman, directeur général, AMA. Rune Andersen, directeur Standards et Harmonisation, AMA; le Dr Olivier Rabin, directeur Science, AMA; M. Rob Koehler, directeur Éducation, AMA; M. Olivier Niggli, directeur Finances et Juridique, AMA.

Les observateurs suivants signent la liste de présence : Patrick Schamasch, Andrew Ryan Patrick Penninckx, Mikio Hibino, Peter De Klerk, Monica Ungar, Shin Asakawa, Nompumelelo Sioiya, Bill Rowe, Graeme Steel, René Bouchard, Hajira Mashego, Brian Blake, Michael Gottlieb, Jean-Pierre Lefèbvre.

2. Procès-verbal de la précédente réunion, le 20 septembre 2008 (Montréal)

LE PRÉSIDENT indique que quelques modifications mineures au procès-verbal de la précédente réunion ont été demandées par le représentant danois de l'Europe. Il demande au directeur général d'indiquer ces légères variations qui feront l'objet d'un amendement au document distribué.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL précise qu'à la page 41 du procès-verbal, le représentant a demandé l'ajout d'une phrase à la ligne 8. Cette phrase est la suivante : « avant de nous engager (l'Europe) en faveur du standard ». Cet amendement fait suite à une requête du gouvernement danois. Il a écouté les bandes très attentivement et proposé l'amendement suggéré. La deuxième modification fait suite à une discussion avec le vice-président. À la page 20 du procès-verbal, pour accorder foi à la phrase prononcée, il est nécessaire d'ajouter du texte. La ligne sept du dernier paragraphe s'énoncera : « lorsque cela répartit clairement les stimulants en substances spécifiées et non spécifiées ». Dans le premier paragraphe à la même page, le professeur Ljungqvist a signalé une phrase dénuée de sens et, après avoir écouté les bandes, il lui faut reconnaître qu'il est très difficile de déchiffrer ce qui a été prononcé. Dès lors, plutôt que de laisser tel quel, il suggère que cela soit supprimé. La phrase commence par « en dépit de la délivrance des AUT ». Il demande qu'il soit procédé à ces suppressions et à ces ajouts. Aucun autre changement n'est autrement suggéré.

MME DE BOER-BUQUICCHIO indique qu'elle a écouté avec grande attention l'amendement du directeur général concernant l'intervention du représentant européen et elle reconnaît qu'il s'agit d'une amélioration du texte, d'autant plus que le représentant n'a pas précisé clairement qu'il émettait formellement des réserves. Elle admet que cet amendement répond à la nécessité, mais, puisqu'il est tenu procès-verbal de la présente réunion, elle insiste de nouveau sur le fait que cette intervention était justifiée par les réserves formelles de l'Europe envers ce Standard international et ceci sera répété ultérieurement durant la réunion.

LE PRÉSIDENT fait observer que Mme De Boer-Buquicchio aura l'occasion de s'assurer au cours de la journée que cela sera en effet enregistré avec exactitude dans le procès-verbal des débats de la réunion. Il rappelle, toutefois, que l'objet de tout procès-verbal est de consigner ce qui a réellement été prononcé lors de la précédente réunion. À la suite de la demande du Danemark, l'administration a soigneusement passé en revue les bandes et néanmoins accepté les modifications mentionnées par le directeur général. Il demande aux membres de l'autoriser à signer le procès-verbal amendé comme étant le compte rendu exact de la discussion et des débats de la précédente réunion.

M. DE KEPPEL déclare que les FI ne cessent de discuter du point concernant les données statistiques. Il semble que des problèmes subsistent quant à la corrélation entre les chiffres des cas de dopage des FI et ceux de l'AMA. Il demande la mise en place d'un groupe de travail composé des FI et de l'AMA pour étudier comment ces données sont collectées et s'assurer que toutes celles publiées sur le site Internet sont correctes et recoupées avec celles des FI. Il estime que cette étude serait utile.

DÉCISION

Le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA du 20 septembre 2008 (y compris les ajouts et suppressions ultérieurs mentionnés ci-dessus) est approuvé et dûment signé.

3. Rapport du directeur général

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL se réfère à un certain nombre de points de son rapport qui pourraient exiger des éclaircissements et donner matière à un débat.

À propos de la Convention de l'UNESCO, les cent pays ont été atteints au début du mois, ce qui a donné lieu à une célébration par l'UNESCO. C'est le document qui est le plus rapidement parvenu aux 100 ratifications de l'histoire de l'UNESCO. La Convention compte désormais 102 pays. Comme les membres le constateront, cela progresse, et l'AMA s'efforce de parvenir au nombre complet.

L'Agence a réalisé un travail sur les législations avec l'UNESCO. Il l'a mentionné en septembre et il est ici à la disposition de tous ceux qui souhaitent l'étudier. Elle va étoffer ce projet, ce qui exigera plus de détails sur chaque pays que ceux dont il a été rendu compte et elle va poursuivre sa collaboration avec l'UNESCO en vue de cette prochaine étape. Cela sera très utile à l'AMA et aux FI et à tous ceux qui collaborent à l'équipe de projet sur les enquêtes.

Pour information, la conférence des Parties de l'UNESCO doit se réunir à Paris vers la fin octobre 2008. Cette réunion sera significative pour les pays qui ont ratifié la Convention.

Sur les gouvernements et l'UNESCO, l'AMA a la chance de disposer d'importants partenaires parmi ses amis des gouvernements qui ont traduit le Code et autres documents. Ce matin, des amis slovènes lui ont remis un exemplaire du Code révisé traduit en slovène. Il sera publié sur le site Internet, afin que ce site propose le Code dans le plus grand nombre de langues possible. Ceci sous-entend néanmoins qu'il n'est pas possible d'utiliser la traduction comme le Code exact. L'anglais est la langue numéro un de l'AMA et le français la langue numéro deux.

Interpol a ratifié le protocole d'accord lors de son assemblée générale à Saint-Petersbourg en octobre. Désormais, l'AMA s'efforce de faire progresser au niveau administratif la logistique exigée pour l'activer. Le membre français du Conseil de fondation annoncera demain que la France détache un agent à Lyon pour travailler à Interpol. L'AMA et le personnel d'Interpol devront le rencontrer pour étudier comment tirer le meilleur parti de ce partenariat. Il rappelle qu'il s'agit d'un partenariat des forces de police du monde entier et d'un partage de leurs informations. Ceci n'est possible que si elles les collectent en effet. Ceci n'est autorisé que par des dispositions législatives, ce dont nombre de pays ne disposent pas. Cela n'aura donc d'effet au niveau national que si chaque pays présente une législation qui traite du trafic et de la distribution des substances interdites.

Les protocoles relatifs aux enquêtes ont été approfondis et les rédacteurs de rapports se sont réunis avec lui pour étudier la suite à donner. L'AMA va réunir un groupe restreint de personnes présentant l'expérience du partage d'informations afin que les protocoles qui seront finalement rédigés soient fondés sur une pratique réelle plutôt que sur des considérations théoriques. L'Agence va décrire une série d'études de cas, car lorsqu'elle réunit des éléments de preuves, elle doit mettre en évidence des situations partagées par deux autorités publiques, par une autorité publique et un organisme privé, un organisme privé et un autre, ou un organisme privé avec une autorité publique. Les combinaisons sont multiples et nombreuses sont les lois ou réglementations qui doivent être soigneusement étudiées au niveau national avant qu'un partage au niveau international puisse intervenir. L'AMA procédera donc ainsi et réunira le groupe restreint de rédaction au début de l'an prochain pour qu'en mai une série de protocoles puisse être présentée.

Quant aux comités permanents, il est resté en contact avec les présidents respectifs des groupes de travail et avec le Président et a formulé quelques recommandations concernant leur composition. Elles seront présentées au Conseil de fondation du lendemain. L'AMA s'est également employée à reconduire ses groupes d'experts. Les membres apprécieront la différence. Les groupes d'experts sont nommés pour un an et ne sont pas présentés par les partenaires, mais choisis en fonction de leur expertise. Il a

rencontré le professeur Ljungqvist pour étudier la composition des comités Liste, pour l'AUT, Laboratoires et de dopage génétique, afin qu'ils puissent être annoncés la semaine suivante, une fois que l'AMA aura pris contact avec les personnes auxquelles elle a demandé de siéger dans ces comités. Il ne serait pas correct de faire une annonce publique avant que ces personnes aient été contactées, mais les membres peuvent avoir confiance dans le fait que le Président et le vice-président ont approuvé les listes et l'AMA adressera les courriers appropriés aux personnes concernées dès lundi.

En ce qui concerne les groupes de travail, il y a désormais quatre comités et 53 membres dans les groupes de travail. Pour ce qui est de la répartition régionale, 24 d'entre eux sont originaires d'Europe, 10 des Amériques, 9 d'Asie, 6 d'Afrique et 4 d'Océanie, 36 hommes et 17 femmes. En tout, 17 ont été présentés directement par les gouvernements et 19 par les sports et le comité des sportifs est bien entendu exempt de cette analyse puisqu'il est essentiellement composé d'anciens sportifs de haut niveau. L'administration s'est efforcée de respecter les statuts exigeant que chaque comité comprenne un président et 11 membres. L'AMA y est parvenue avec le comité Finance et Administration et y est toujours parvenue dans ce comité du fait de la ferme direction du président du comité. Il n'en va pas exactement de même avec le comité Santé, Médecine et Recherche ou celui des Sportifs, mais l'Agence a été près d'y parvenir avec le comité Éducation. Il envisage une forme de rotation pour qu'à la fin 2009, l'AMA respecte exactement ce qui est stipulé. Cette inexactitude a pour conséquence un impact sur les coûts, car elle prend en charge les membres qui assistent aux réunions et s'ils sont plus de 11, elle doit budgéter plus de vols. L'administration adoptera une attitude extrêmement ferme l'an prochain pour que cela demeure dans le cadre des statuts.

Son rapport contient un point sur le Nigeria. L'Agence s'y rendra en avril. Le report de ce voyage a été rendu nécessaire à cause d'un problème de visas. L'administration cherche à poursuivre l'action entreprise en Inde. Elle collaborera avec le Brésil et entreprend déjà un travail avec la Russie. Ces pays immenses ont besoin d'une aide dans le développement de leurs programmes antidopage.

Son rapport sur les Jeux olympiques et les Jeux paralympiques parle de lui-même. Ces Jeux ont tous les deux remporté un énorme succès. Les rapports des Observateurs indépendants relatifs à chacune des manifestations ont été publiés sur le site Internet de l'AMA. L'administration, avec le CIO, assure le suivi des points soulevés par le rapport des OI à Pékin et se réjouit qu'en conséquence celui-ci ait décidé d'utiliser ADAMS à Vancouver. Ceci permettra de surmonter quelques-uns des problèmes rencontrés à Pékin par le programme antidopage et sera d'un grand secours à l'avenir. Aux Jeux paralympiques, les Observateurs indépendants ont suivi une méthode d'audit (l'AMA suggère à présent que tel soit aussi le cas aux Jeux olympiques). Cela représente un avantage significatif puisque l'équipe peut rendre compte quotidiennement aux personnes sur le terrain afin d'intervenir immédiatement sur des points qui appellent des modifications, et l'AMA n'a pas à attendre deux semaines après la fin des Jeux olympiques avant de publier un rapport quand, bien entendu, il est trop tard pour tout changement. Il estime que c'est l'étape de développement à laquelle l'Agence est parvenue. Cela fait l'objet d'un point de l'ordre du jour qui sera traité ultérieurement.

À propos de la question de l'AGFIS, il souhaite modifier la rédaction de son rapport du fait d'une légère erreur que M. Kasper lui a très aimablement fait remarquer. L'AGFIS n'a pas rejeté la proposition de l'AMA, mais suggère un dialogue plus approfondi pour parvenir à un modèle acceptable par les FI et d'un fonctionnement pratique. Il demande aux membres de lui permettre de poursuivre ces discussions et ces pourparlers afin que chacun parvienne au résultat souhaité.

L'affaire Landis n'est toujours pas classée, car le coureur a porté la décision du TAS devant le tribunal fédéral de Californie. Il s'est entretenu avec les avocats de l'AMA à Washington et avec l'USADA et il ne doute pas d'une résolution favorable de ces procédures dans les prochains jours. Il préfère ne pas en dire davantage, car les discussions sont confidentielles, mais il assure les membres que cela conduira à une résolution qui satisfera tout le monde, sans renoncer à aucun principe ni à la décision

rendue par le TAS. Il n'a pas à en demander l'autorisation, mais il informe les membres qu'il continuera à œuvrer pour parvenir au classement de cette affaire. Cela n'occasionnera pas énormément de frais de justice à l'AMA, ce que, il n'en doute pas, le président du comité Finance et Administration sera soulagé d'entendre.

Le point sur les sanctions ou mesures d'experts a été inclus dans le rapport afin que les membres du Conseil de fondation en soient informés. Cela se poursuit et il continue de faire en sorte que cela demeure présent afin que cette question des sanctions soit toujours soigneusement prise en compte et traitée.

Il demande aux membres de retenir les dates des 21 et 23 juin 2009, au cours desquelles l'AMA organisera un symposium « Pour une direction réfléchi » à Oslo (Norvège), généreusement soutenu par le gouvernement norvégien. Il fournira d'autres détails dans les prochaines semaines. Cette réunion n'est pas une obligation pour les membres du Comité exécutif, mais leur présence serait utile, s'ils peuvent trouver le moyen d'y assister.

L'AMA demeure extrêmement préoccupée par la question des paris et de la corruption et il n'ignore pas que le CIO est également très inquiet. L'administration continuera à en parler avec celui-ci et d'autres et, s'il est possible de faire progresser la question dans le cadre de l'antidopage, il sera mieux à même de présenter un document d'information aux membres à la réunion de mai.

M. De Kepper s'est référé aux statistiques dans ses commentaires préliminaires. L'AMA a la responsabilité de publier des statistiques conformément à l'article 14.4 du Code, mais elle dépend encore beaucoup de celles qu'elle reçoit des organisations antidopage. Aux termes de l'article 14.3, il est obligatoire de les lui transmettre. Et elle continue d'œuvrer avec les FI et les ONAD pour réunir les statistiques, mais si elles ne les lui transmettent pas, elle ne peut les publier. L'Agence obtient les rapports des laboratoires en lesquels elle a confiance. Elle publie également des données provenant des fédérations et elle s'efforce de les recouper. Si tout le monde utilisait ADAMS et rendait compte correctement, cela ne lui poserait aucun problème, mais elle a besoin de l'aide des partenaires pour une réception correcte des informations. L'administration va œuvrer avec tous à ce sujet pour que les données publiées soient les meilleures qui soient. C'est ce qui s'est passé cette année avec la FIFA et il agira volontiers de même avec quiconque susceptible de fournir un surcroît d'aide.

Au sujet de l'équipe administrative, il souhaite la bienvenue à Mme Julie Masse, nouvelle directrice de la Communication qui occupera ses fonctions le 1^{er} décembre. Elle assiste à la présente réunion pour rencontrer les membres et se faire une meilleure idée du fonctionnement de l'AMA. Un nouveau directeur du bureau de Lausanne a été nommé : M. Kelly Fairweather, bien connu du mouvement sportif puisqu'il a travaillé pour le CIO. Actuellement en poste en Afrique du Sud, il s'installera à Lausanne en janvier et prendra ses fonctions le 15 janvier. C'est avec plaisir également qu'il souhaite la bienvenue à M. Fairweather.

Si les membres ont des questions ou des commentaires relatifs à son rapport, il les écoutera volontiers.

LE PRÉSIDENT invite les membres à faire part de leurs commentaires sur le rapport.

M. KASPER remercie M. Howman des amendements qu'il a bien voulu faire concernant l'accord avec l'AGFIS. Il indique clairement que l'AGFIS n'a jamais rejeté l'offre de l'AMA, mais a demandé que l'administration soit installée dans le bureau de l'AMA et non à Monte-Carlo sans connexion avec ce qui se passe à l'Agence. Il approuve entièrement la nouvelle formulation selon laquelle des négociations plus approfondies devraient intervenir, mais suggère qu'elles aient lieu le jour même afin de pouvoir faire une annonce le lendemain au Conseil de fondation. Il serait reconnaissant si tel pouvait être le cas.

LE PRÉSIDENT ajoute que le rapport de respect du Code sera traité ultérieurement durant la journée et certains sports impécunieux semblent ne pas être conformes. Cette

proposition a toujours été considérée comme un moyen de procurer une aide. Les membres constateront que les ORAD peuvent aider les pays plus modestes et les CNO à se mettre en conformité avec les dispositions. Cette proposition très semblable à celle d'une ORAD a été désignée comme l'ORADFI et il se félicite d'entendre qu'on s'en approche plus encore qu'il n'en était informé ce matin avant de siéger.

M. KASPER demande si le Président approuve que la décision soit prise le jour même.

LE PRÉSIDENT indique qu'il demandera volontiers au directeur général de traiter la question rapidement en vue de parvenir à une décision.

MME DE BOER-BUQUICCHIO remercie le directeur général de son rapport très complet et souhaite profiter de l'occasion pour déclarer que le Conseil de l'Europe se félicite du fait que le directeur général et le directeur juridique ont participé à la réunion du CAHAMA et que les réunions en général bénéficient d'une appréciable participation de l'administration. Elle estime qu'il est très important pour l'Europe de suivre étroitement les activités de l'AMA et vice-versa (que celle-ci suive étroitement les activités de l'Europe) et elle se félicite d'une aussi bonne coopération.

Elle a noté que 102 états ont ratifié la Convention de l'UNESCO. C'est un bon résultat même si davantage de ratifications restent nécessaires et elle assurera le suivi de la demande du directeur général que les pays européens assistent ceux des pays qui doivent encore le faire. Elle profitera de la prochaine conférence des ministres des Sports à Athènes en décembre pour appeler précisément les derniers gouvernements à ratifier.

LE PRÉSIDENT assure le Comité exécutif que dans l'affaire Landis, le directeur général n'a pas manqué de lui demander conseil ainsi qu'au président du comité Finance et Administration. Il va de soi que tout litige en Amérique et aux États-Unis en particulier est onéreux et il en reste très conscient, et il est indubitable que cette question a été abordée. Le représentant français aura l'occasion le lendemain de présenter formellement le détachement de l'agent à Interpol et le représentant japonais aura aussi la possibilité de mentionner la récente offre généreuse du Japon.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL en profite pour répondre à deux interventions relatives à son rapport : l'AMA fera de son mieux pour satisfaire la demande de M. Kasper, mais il reste deux points plus détaillés qui pourraient exiger des informations du Comité exécutif au sujet des fonds et de la structure. Il ne doute pas qu'il puisse résoudre le problème avec M. Kasper en moins d'une minute. Mais quelques points demeurent qui pourraient avoir besoin d'être soumis avant la mise en place complète du concept.

Il apprécie les possibilités d'assister aux réunions du CAHAMA. Il a pu s'y rendre cette fois-ci, mais il ne peut promettre qu'il pourra le faire à chaque fois. Il ne manquera pas d'assurer, cependant, une représentation appropriée de l'administration à ces réunions. Au sujet de la ratification, un rapport complet sur chaque pays est proposé avec les progrès accomplis et la situation actuelle. Les représentants européens voudront peut-être le consulter, car il s'agit d'un document important modifié quotidiennement et qui pourrait s'avérer très utile.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du directeur général.

4. Fonctionnement/Administration

4.1 Nominations au Comité exécutif 2009

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres que l'AMA attend les résultats de la réunion d'Athènes en décembre, mentionnée par Mme De Boer-Buquicchio, pour savoir quel sera le représentant européen. Quant au continent africain, il tient sa réunion le soir même et l'Agence sera informée de son représentant le lendemain avant la réunion du Conseil de fondation.

DÉCISION

Il est pris note des nominations du Comité exécutif pour 2009.

4.2 Conseil de fondation

4.2.1 Appartenance au Conseil de fondation en 2009

LE PRÉSIDENT note que ce point sera discuté le lendemain.

4.2.2 Approbation de la composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses.

LE PRÉSIDENT explique qu'une telle approbation est exigée par les autorités suisses et celle-ci pourra être transmise lorsque tous les détails en termes de composition du Conseil de fondation seront connus. Il se peut qu'il soit nécessaire d'ajouter le représentant européen après la réunion de décembre, mais il en sera question le lendemain et il ne croit pas qu'il soit nécessaire d'en faire plus aujourd'hui.

DÉCISION

L'approbation de la composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses sera donnée après confirmation de tous les détails de la composition du Conseil de fondation.

4.3 Comités permanents

4.3.1 Composition 2009

4.3.2 Absentéisme et sanctions

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL explique que l'article 8 des statuts de l'AMA stipule que les membres du Conseil de fondation sont autorisés à nommer à l'avance un suppléant chargé de les représenter à toute réunion du Conseil de fondation et qui jouit des mêmes droits, y compris le droit de vote. Il demandera aux membres du Conseil de fondation pour 2009 la liste de leurs suppléants. Si le membre ne peut se présenter à la réunion, le suppléant est autorisé à y assister à sa place, mais si aucun des deux ne peut être présent, tel que le stipulent les statuts, la personne présente à la réunion ne sera considérée qu'à titre d'observateur, sans droit de vote ni d'expression et elle ne bénéficiera pas de la prise en charge de son déplacement par l'Agence pour assister à la réunion. Ceci a été étudié très soigneusement et il souhaite que tout le monde comprenne le bien. S'il y a des commentaires, il les écoutera volontiers, mais il est nécessaire d'éviter que l'AMA se retrouve dans la situation d'une réunion du Conseil de fondation où une personne siègerait sans être membre ou suppléant avec le droit de vote. Cela pourrait entraîner toutes sortes de problèmes. Pour ce qui est du Comité exécutif, du point de vue juridique suisse, il est, lui aussi, couvert par la clause de ces statuts, puisque tous les membres du Comité exécutif sont également membres du Conseil de fondation. Exception faite du siège occupé par l'Europe, pour lequel M. Mikkelsen n'est pas membre du Conseil de fondation. Les statuts l'autorisent, mais les membres pourraient vouloir étudier la question de savoir si la procédure s'applique aussi bien au Comité exécutif qu'au Conseil de fondation ou si elle devrait être différente. Ceci permettrait ainsi, par exemple, à l'Australie de représenter l'Océanie plutôt que la Nouvelle-Zélande (comme c'est le cas aujourd'hui). Ce point pourrait faire l'objet d'un débat utile le moment venu.

Quant aux comités permanents, ils seront présentés le lendemain et il en a brièvement fait état dans son rapport. Ce point sera donc abordé, mais pour ce qui est

de la composition de ces groupes de travail, les membres verront dans leurs dossiers un bref document décrivant une situation où certaines personnes sont nommées comme membres de ces comités et ne se présentent pas aux réunions. C'est un siège et une candidature de perdus. Il suggère que si cette absence n'est pas accompagnée d'excuses raisonnables transmises au président du comité avant la réunion et si le membre manque deux réunions, il soit exclu du comité concerné. Il demande au Comité exécutif d'approuver cette procédure pour qu'il existe un protocole à respecter. Il estime que cela couvre les points 4.2 et 4.3.

LE PRÉSIDENT demande s'il y a des commentaires sur ces propositions. De toute évidence, s'il y a des statuts qui déterminent qui doit siéger autour de la table et une procédure qui permet la nomination d'un suppléant, l'AMA devrait les respecter alors qu'elle s'en est quelque peu éloignée. Respecter la courtoisie appropriée demeure indispensable pour que l'Agence puisse continuer de fonctionner au mieux, mais elle doit respecter ses statuts et telle est la proposition concernant les membres du Conseil de fondation. À propos des comités, il est inutile de nommer des personnes à un comité si elles ne sont pas prêtes à se déplacer. C'est pourquoi le directeur général demande de se prononcer sur une proposition « deux absences et vous êtes expulsés » qui s'appliquerait aux membres des comités. Certains d'entre eux ne siègent qu'une fois par an, il s'agira donc d'une absence deux années consécutives avant que le poste soit retiré au membre concerné. L'Agence souhaite que les membres contribuent plutôt que d'avoir à les écarter. Les membres sont-ils prêts à approuver cette proposition ?

M. STOFILÉ soutient fermement la proposition pour toutes les raisons avancées. Les élections se produisent en fonction des attentes des pays participants et, s'ils ne sont pas correctement représentés, ils seront tenus à l'écart des discussions et activités auxquelles l'AMA prend part. Il soutient donc la proposition avec fermeté.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST déclare que le Mouvement olympique soutient la proposition, c'est un principe qui prévaut dans de nombreuses organisations olympiques et il s'attend à ce que toute personne ne pouvant assister à une réunion deux années de suite ait le bon jugement de se retirer de lui-même. Cela devrait être la procédure normale.

LE PRÉSIDENT estime que la proposition bénéficie d'un vaste soutien.

DÉCISION

La proposition relative à l'appartenance aux comités permanents et à l'absentéisme et aux sanctions est approuvée.

4.4 Programme des Observateurs indépendants – future méthode

LE PRÉSIDENT demande au directeur général de présenter le document avant d'en venir à la discussion.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare que le document parle de lui-même. Les membres doivent savoir que l'AMA utilise le programme des Observateurs indépendants à chaque manifestation, hormis les Jeux olympiques, pour procéder à des audits dans le style qu'il a brièvement décrit dans son rapport, afin de permettre à l'Agence d'agir aux côtés des responsables des programmes antidopage aux grandes manifestations, de vérifier leur conformité au Code et aux Standards et les aider à parvenir au respect en assurant que toute erreur exigeant d'être rectifiée le sera durant la manifestation même. Pour ce qui est des Jeux olympiques, cela doit être discuté avec le CIO, car l'AMA a passé un contrat avec lui pour gérer un programme à ces Jeux, il ne demande donc pas d'approbation, mais signale seulement le fait que telle est l'orientation que cela devrait prendre à son avis pour les Jeux olympiques et les autres manifestations. Il a remis au professeur Ljungqvist l'un des contrats pour les Jeux asiatiques et il en a un autre pour les Jeux paralympiques, pour les pourparlers avec le CIO en vue d'un contrat approprié pour

Vancouver. Il ne demande pas de décision pour cette question qu'il soumet pour information et si le CIO a besoin de précisions il les transmettra volontiers.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST confirme que cette discussion est déjà en cours et le CIO soutient un changement dans la manière dont les missions des Observateurs indépendants se déroulent. Depuis son lancement aux Jeux olympiques de 2000 à Sydney, le programme des Observateurs indépendants s'est renforcé au fil des années. Il était excellent à Pékin et c'est ce qui est apparu à la lecture du rapport, mais il estime qu'un changement dans le sens indiqué serait probablement préférable pour l'avenir. Il pourrait être sage de procéder à ce type d'observations sous forme d'audit à des Jeux moins importants où les gens peuvent ne pas disposer d'autant d'expérience antidopage qu'aux Jeux olympiques. Mais des audits aux Jeux olympiques pourraient en un sens s'avérer malaisés, car il serait difficile que les membres de l'équipe d'audit ont plus d'expérience que ceux de l'équipe olympique qui possèdent quelque 20 ans d'expérience en antidopage. Néanmoins, il se félicite de ce type de coopération aux Jeux olympiques. Il a, en effet, reçu le contrat passé entre l'organisation des Jeux asiatiques et l'AMA pour les Jeux à Doha, qui semble une bonne base pour les discussions à venir. Des audits seront donc possibles aux Jeux à Vancouver, comme cela a été le cas à d'autres Jeux.

LE PRÉSIDENT précise que c'est un travail qui se poursuit et en tout état de cause cela relève des organisateurs de Jeux. Selon l'expérience de l'Agence, la méthode que le directeur général souhaite développer est plus constructive et présente des résultats plus performants. Et les discussions vont se poursuivre avec le Mouvement olympique.

DÉCISION

Il est pris note de la future méthode du programme des Observateurs indépendants.

5. Juridique

5.1 Rapport d'activité juridique

M. NIGGLI annonce qu'il souhaite revenir sur deux points, le premier a trait à l'affaire Puerto et au cas Valverde qui présente un intérêt particulier pour le Mouvement olympique. Il craint de ne pouvoir annoncer aucun progrès à ce sujet. Après ce que l'AMA a remporté l'an dernier avec la réouverture de l'enquête, le juge a exigé un avis d'expert émis par un laboratoire espagnol, à la réception duquel il a décidé de classer l'enquête. Ceci a entraîné un appel de l'AMA, de l'UCI et du ministère public espagnol. Il a appris la semaine précédente que le juge, en dépit de sa décision de clore l'enquête, avait demandé l'aide d'un autre juge espagnol. Ce pour quoi il n'en est pas sûr, mais il semble qu'il se passe encore quelque chose. Telle est la situation actuelle. Il sera à Biarritz avec le Président la semaine prochaine pour aborder la question avec les autorités espagnoles. D'un point de vue juridique, aucun progrès notable n'a été fait.

Ce point est lié au cas Valverde. L'AMA tente toujours d'obtenir une poche de sang entreposée au laboratoire de Barcelone et saisie par la Garde civile espagnole au cours de l'enquête Puerto. Une demande officielle de remise de la poche de sang a été adressée par le TAS au juge espagnol, mais cela a été refusé. L'Agence a fait appel de cette décision. Une autre requête a été déposée par le tribunal suisse auprès du tribunal espagnol par le biais d'un accord de litige civil. Ceci a également fait l'objet d'un refus du juge espagnol qui a considéré qu'il s'agissait d'une affaire pénale et que le TAS était considéré davantage comme une entité civile que pénale. L'AMA se bat donc toujours sur ce front là. Le TAS a accepté de prolonger les délais dans cette affaire qui demeure donc en suspens et elle s'efforce d'obtenir la poche de sang.

Dans son rapport, plusieurs affaires sont en cours et il ne les commentera pas, mais l'une d'entre elles ne l'est plus puisqu'une décision a été rendue la veille. Il se réfère à celle concernant M. Pinter qui remonte aux Jeux olympiques à Turin. Le sportif a reçu une suspension de quatre ans, ce qui est une excellente nouvelle et résulte d'un appel

conjoint porté par l'AMA et le CIO. Les membres constateront également dans les cas en suspens que trois d'entre eux portent sur le football de Malte. Ceci brandit un drapeau rouge sur la manière dont ce sport particulier est traité dans cette région là. L'AMA s'en est ouverte à la FIFA qui a également formé un appel.

Dans les questions résolues, deux affaires sont désormais devant le Tribunal fédéral suisse. L'une est portée contre une décision par Stadnyk, un lutteur, et une autre par Dodo, joueur de football brésilien. La première ne posera pas de problème à son avis. La seconde concernant le joueur brésilien soulève deux points et il sera intéressant de voir comment le tribunal suisse les résout, en particulier le rôle d'un tribunal brésilien qui est une cour ordinaire, mais qui n'agit que pour la fédération de football, ce qui lui confère un statut hybride. Ceci est suivi de près.

Il remercie Mme Elwani de l'avoir informé du problème en Égypte. Apparemment, l'AMA a réussi à protéger son logo dans ce pays après une procédure laborieuse et ardue. Le logo y est désormais protégé, ce qui est une excellente nouvelle.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST remercie M. Niggli de son rapport qui comprend énormément d'informations intéressantes. L'affaire Puerto est quelque peu désarmante et il ne peut s'empêcher d'en faire un commentaire au nom du Mouvement olympique. Il est très problématique pour le CIO de constater une telle obstruction dans une affaire. Il se rend compte que le gouvernement fait ce qu'il peut pour rouvrir le cas. Toutefois, cela augure mal de l'Espagne en général et des activités antidopage espagnoles et cela ne manque pas de provoquer des doutes. Il espère que le juge comprend cela lui-même, même si cela ne lui semble pas le cas. L'Espagne est un partenaire très important du Mouvement olympique et elle présente une candidature à l'organisation des prochains Jeux olympiques. Il suggère donc que cette question soit éclaircie à de prochaines occasions avec ce pays et le juge. Il devrait être précisé clairement que le Comité exécutif de l'AMA soutient unanimement la réouverture de cette affaire. Ceci signifie que le Mouvement olympique appelle notamment un soutien gouvernemental à l'action qu'elle a entreprise. Même s'il comprend la différence entre le judiciaire et l'exécutif.

Il a appris avec intérêt la récente décision rendue dans le cas Pinter. Mais il doit faire un commentaire sur le cas de football Dodo qui doit être suivi de près. Il a fait l'expérience de ce tribunal auparavant. En effet, l'IAAF s'est trouvée confrontée à un cas de ce genre il y a quelques années et il lui a été impossible d'entamer une procédure contre lui. Cela concernait un tribunal civil brésilien et il n'a pu lancer aucune action. C'est pourquoi il serait très utile qu'un précédent soit établi par le tribunal suisse qui déterminerait son statut. Si cela signifie de stopper la procédure à venir de cette affaire, à son avis, cela sera en infraction au Code. N'est-ce pas ?

M. NIGGLI répond qu'en ce qui concerne l'affaire Puerto, il fera tout pour transmettre le message au ministre, puisque le juge n'est pas vraiment prêt à parler à l'AMA. Quant au cas Dodo, il est bien conscient de la question. L'Agence a en fait remporté l'argumentation devant le TAS, ce qui est une bonne nouvelle et à présent elle défend le cas devant le Tribunal fédéral, ce qui sera intéressant. En tout état de cause, il lui semble que la décision est utile, car les arbitres se sont rendu compte qu'il s'agissait d'un point essentiel et la manière dont il est conçu est en fait très utile.

M. REEDIE soutient fermement ce que le professeur Ljungqvist vient de suggérer concernant le cas Puerto et si le Comité exécutif formule la recommandation unanime de rechercher autant d'aide que possible auprès des gouvernements, peut-être cela devrait-il s'appliquer en particulier aux gouvernements européens, qui sont plus proches de l'Espagne et s'il y a un point de vue unanime à défendre c'est que le monde antidopage est frustré d'une procédure légale en Espagne. Et tout ce qui peut être fait pour débloquer la situation devrait l'être. Le débat actuel dans les médias sur les problèmes implicites de l'affaire Puerto qui pourraient remonter jusqu'aux Jeux olympiques de 1992 à Barcelone n'est pas vraiment utile. Cela empire de jour en jour et le seul moyen de s'en débarrasser serait de suivre la procédure prévue et d'avoir accès au matériel nécessaire. C'est ce à quoi l'AMA s'est affairée, mais elle a été stoppée. Une déclaration ferme de la

part du Comité exécutif, soutenue par le Conseil de fondation, et une demande d'aide des gouvernements européens notamment serait, bien entendu, extrêmement utile.

MME DE BOER-BUQUICCHIO réagit brièvement à l'appel qui vient d'être lancé. Elle se dit naturellement très inquiète de cette situation. Le problème, tel qu'elle le perçoit, c'est qu'en Europe comme dans de nombreuses autres parties du monde, l'indépendance du judiciaire et sa façon d'opérer sont des principes très importants que respectent les gouvernements. Dès lors, elle ne voit pas comment une intervention quelconque de leur part pourrait aboutir et c'est pourquoi elle exprime ses réserves quant à leur capacité d'intervention à ce sujet. Elle regrette énormément d'avoir à le dire, mais cela répond à un principe juridique essentiel.

LE PRÉSIDENT ajoute qu'il sera à Biarritz la semaine prochaine et il a déjà prévu un entretien bilatéral avec le ministre espagnol. Il comprend parfaitement le point soulevé par Mme De Boer-Buquicchio (il vient lui-même de la profession juridique) concernant la séparation des pouvoirs entre l'exécutif et le judiciaire. Cela ne veut pas dire que les moyens sont inexistantes et il tiendra des discussions qui viendront renforcer et soutenir les points de vue fermement exprimés ce matin. Dans son pays, il existe un droit autorisant une action en vue de modifier l'état d'une procédure et c'est le procureur général qui en a la capacité, mais cela ne signifie pas automatiquement qu'il est autorisé à suivre n'importe quelles procédures. Il ne connaît pas le droit espagnol et ne prétend pas la comprendre, mais il ne manquera pas d'indiquer cela comme un exemple éventuel susceptible d'un examen supplémentaire de la part de l'Espagne. Il se peut qu'il ne puisse rien faire. Néanmoins, il transmettra le vœu ferme du Comité exécutif d'obtenir la plus grande coopération et le plus grand soutien, dans le respect des procédures.

M. STOFILE estime cette situation très difficile. Il souscrit sans réserve à la séparation des pouvoirs et à l'indépendance du judiciaire comme principe juridique essentiel du droit romain néerlandais, mais la triche et le dopage dans le sport sont également des pratiques très anciennes, encore plus anciennes que le droit romain néerlandais. Lorsqu'on étudie l'histoire de ce phénomène nuisible, on ne peut s'empêcher de noter la collusion de l'État et de sa mécanique et cela remonte à avant l'Ère commune, ce n'est donc pas nouveau. Naturellement, dans la période d'après-guerre c'est devenu endémique et extrêmement laid. Il lui semble que l'AMA doit respecter l'autonomie du judiciaire, mais il s'agit d'êtres humains et rien n'est moins objectif qu'une personne, qu'elle soit juge, prêtre ou pape. Et il n'oublie pas que le Dr Ratzinger a été son professeur de doctrine lorsqu'il était encore à Tübingen. Il n'existe pas d'être humain objectif sur ces questions et l'Agence devrait se faire entendre et déclarer qu'elle ne souhaite pas que ces pays régressent vers un passé affreux. Et il lui semble qu'aucun pays du monde ne souhaite revenir à cette situation. Il n'a pas de formule pour agir en Espagne à propos de cette situation. Comme le Président, il ne connaît pas particulièrement le droit espagnol, mais il lui semble que l'AMA, n'étant pas l'une des composantes des pouvoirs séparés (parlement, gouvernement ou judiciaire), doit faire entendre sa voix dans l'intérêt de l'humanité et de l'intégrité des pays et des sportifs. Il ne doute pas qu'elle aura la sagesse de trouver un moyen d'y parvenir. C'est tout ce qu'il voulait dire. Il est effrayant de lire ce qu'on lit à ce sujet, ce qui rapidement rappelle à chacun les horribles expériences du passé.

LE PRÉSIDENT déclare qu'il sera pris note du rapport juridique. Il salue l'arrivée de M. Burns des États-Unis.

DÉCISION

Il est pris note du rapport d'activité juridique.

5.2 Statuts de l'AMA – Article 7

LE PRÉSIDENT signale aux membres le document dans leur dossier et il rappelle la discussion sur ce point à la précédente réunion. Il a été demandé aux membres du Comité exécutif s'ils souhaitaient un examen approfondi supplémentaire de l'article 7 par les juristes de l'AMA et la formulation d'autres suggestions. En conséquence, l'Agence a

recherché des juristes présentant l'expérience nécessaire dans ce domaine pour la conseiller sur les modifications éventuelles à effectuer en vue d'un texte d'application et suggèrent les changements applicables aux autorités publiques en particulier. Mme De Boer-Buquicchio a mentionné plus tôt au cours de la réunion qu'elle avait des points supplémentaires à soulever sur cette question. Le rapport est là et il ne reste plus qu'à savoir ce que les membres souhaitent faire. Il a été très clairement précisé la dernière fois que le mouvement sportif ne voulait pas modifier les statuts. Il demande que les membres n'oublient pas au cours des présentes délibérations que l'AMA est une fondation internationale privée de droit suisse. Ce n'est pas une extension gouvernementale et donc le conseil d'administration a le droit de procéder aux changements et, si tel est le vœu de son conseil d'administration, d'examiner une orientation particulière et en rendre compte, bien entendu, l'administration procédera selon les instructions du conseil. Cela étant, il lance volontiers le débat.

MME DE BOER-BUQUICCHIO déclare qu'elle a eu l'occasion de transmettre personnellement au Président, ainsi qu'à la réunion précédant celle formelle du Comité exécutif, certaines de ses craintes sur le document figurant dans le dossier. Elle sait gré à l'Agence d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour et d'avoir pris l'initiative de rédiger un texte qu'elle considère comme une bonne première étape en vue d'un examen des règles régissant l'organisation. Elle exprime sa satisfaction, car c'est une question qui a fait l'objet d'une discussion avec le Président à Ljubljana en janvier, pour une plus grande coopération dans ce secteur. Après cette réunion à Ljubljana le 25 janvier 2008, le Conseil de l'Europe a organisé une série de réunions et instauré un groupe de travail sur la réforme des statuts auquel ont pris part certains pays membres. La dernière réunion a eu lieu le jeudi précédent et une position formelle a été adoptée sur ce document. Les statuts sont très précis sur les questions de procédure, extrêmement détaillés même sur l'élection du Président et le système de prise de décision du Conseil de fondation. Par conséquent, elle ne propose pas de changements révolutionnaires à leur sujet. Ils pourraient facilement reprendre certains points tandis que d'autres pourraient être traités dans les règles de procédure.

Elle vient juste le matin même d'entendre du directeur général un point qui pourrait également faire utilement l'objet d'un examen et il s'agit de la question des droits de vote des membres et des suppléants et des conséquences de l'absentéisme. De toute évidence, toutes ces questions nécessitent d'être éclaircies dans les règles adoptées. Elle a déclaré qu'il s'agissait d'une première étape très importante, mais le point de vue du CAHAMA qui a étudié la question est que cela ne devrait pas être traité séparément sans tenir compte d'un certain nombre d'autres questions intrinsèquement liées à la procédure de soumission de candidature par les représentants des autorités publiques aux fonctions de président et de vice-président de l'AMA. Par exemple, elle mentionne la question du quorum, qui a été soulevée à une précédente occasion. À son avis, il s'agit d'une question très importante qui n'est pas expliquée dans les statuts. Il y a la question du scrutin secret, de nouveau, l'Europe recommande qu'une disposition prévoie l'inclusion du scrutin secret dans les statuts ou ailleurs. Ensuite, il y a la question des relations entre le Comité exécutif et le Conseil de fondation qui, de toute évidence, doivent être précisées. Tout cela signifie autant d'éléments qui devront être traités. C'est pourquoi elle suggère que le document soit considéré comme la proposition d'une règle de procédure ou d'un texte d'application. Toutefois, comme il ne traite pas réellement de la réforme des statuts, il serait préférable de prendre note du document sans le commenter en particulier, mais que le Comité exécutif n'aille pas au-delà dans la mesure où il servira de base de discussion ultérieure avec l'AMA en vue d'un ensemble de règles de procédure plus complet. Ce point traite spécifiquement des seules autorités publiques. Elle regrette que les gouvernements et le mouvement sportif soient de fait considérés comme deux entités juridiques distinctes dans les statuts de l'AMA et estime qu'il est important que l'examen des statuts profite à l'ensemble des organes statutaires.

En conclusion, l'Europe souhaite poursuivre la discussion avec l'AMA et elle est prête à fournir les avis juridiques à partir de son expérience ancienne des statuts et des dispositions légales et propose de tenir une réunion dès que possible avec

l'administration de l'AMA pour discuter les propositions européennes et en rendre compte à la prochaine réunion qui aura lieu en mai.

Revenant aux spécificités de la proposition, MME ELLIS reconnaît que des discussions supplémentaires sont nécessaires, mais elle note que les groupes officiels ont cerné des problèmes spécifiques, à savoir qu'il n'y a pas de solution en cas d'un blocage entre trois candidatures. Mais aussi que le document tel qu'il est rédigé mènera à la possibilité que le représentant des gouvernements pourra être le candidat qui ne bénéficie pas du plus grand soutien des membres des gouvernements. Elle n'a malheureusement pas la solution à ces difficultés, mais souhaite qu'il soit précisé à tout hasard que des secteurs soulèvent les craintes réelles des officiels et représentants des gouvernements et qu'ils devraient être à nouveau sérieusement étudiés et débattus.

M. LARFAOUI déclare qu'il a écouté avec attention les rapports et les commentaires, mais que c'est un problème qui relève des autorités publiques. Il doit être traité en interne par les autorités publiques plutôt par des amendements aux statuts de l'Agence. Cela s'adresse aux autorités publiques plutôt qu'à l'AMA.

LE PRÉSIDENT s'excuse, mais il n'a pas entendu le commentaire de M. Larfaoui.

M. STOFILÉ répète pour le Président que M. Larfaoui a déclaré qu'il s'agissait d'une question interne aux autorités publiques. Il exprime son intérêt pour le document tel qu'il est rédigé. C'est un excellent point de départ. Il fournit un très bon matériel de discussion et traite les questions qui sont débattues depuis maintenant près de deux ans. Il reconnaît avec Mme De Boer-Buquicchio qu'elles doivent être étudiées de manière plus approfondie plutôt que comme la seule élection de deux autorités. Cela devrait aussi comprendre les autres questions qui se posent à l'Agence à présent, celle de l'absentéisme des personnes désignées ou élues aux comités permanents et toute une série d'autres problèmes figurant dans le rapport du directeur général. Il note également que c'est un travail en cours et les régions doivent continuer à y réfléchir. Il admet également que ce vaste secteur qui doit être étudié concerne un système à même de supprimer un blocage le cas échéant, et le deuxième paragraphe du point 2.3 ne semble pas offrir de solutions à ce sujet. Il suggère simplement de soumettre les deux candidatures désignées au Conseil de fondation. L'AMA doit aussi tenir compte des deux entités juridiquement différentes qui la constituent. Tels sont les principes généraux qui devraient guider les membres lors de l'étude de ce document. Il soutient la poursuite de ce travail.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST précise qu'il n'avait pas l'intention d'interférer dans cette discussion, car il lui semblait que le document en question se rapportait strictement à des problèmes relevant des gouvernements. Néanmoins, il constate que la tournure prise par la question est bien plus vaste et il tient à préciser que les sports souhaitent y participer.

M. BURNS soutient les propos de M. Stofile et de Mme Ellis. Il n'est toujours pas sûr de ce qui doit être révisé ou de ce qui s'est mal passé. Une élection a eu lieu et, pour autant qu'il le comprenne, la vaste majorité des gouvernements est parfaitement satisfaite de la situation, mais par esprit de transparence, il suppose que tout doit toujours pouvoir être amélioré. Et il n'aurait aucune objection à ce que cela soit étudié, tout en procédant avec prudence et en poursuivant la discussion.

LE PRÉSIDENT déclare qu'il n'a pas l'intention de donner de réponse, point qu'il va défendre sur un plan juridique. Toutefois, lorsqu'on en arrive à mentionner le scrutin secret, il lui semble que l'on fait peser une menace sur la police d'assurance qui protège chaque personne du Conseil de fondation, l'assurance en responsabilité ou les indemnités des directeurs et des agents. Tel qu'il le comprend, ceci ne pourrait être résolu par aucune société d'assurance, de s'engager à protéger une personne lorsqu'elle ne sait pas ce qu'elle a voté ou qui elle soutient ou non, car cela a pour fondement un scrutin secret. Dès lors, parfois, en soulevant le couvercle, on se trouve en présence d'eaux agitées susceptibles d'avoir des conséquences non maîtrisables. Cela ne doit pas être une raison pour ne pas le faire, mais il souligne simplement que ce n'est pas aussi simple que de

dire qu'il est temps de moderniser en fonction de principes qui pourraient s'appliquer dans d'autres secteurs de l'administration. Ainsi, les gouvernements fonctionnent différemment du monde des affaires. Il rappelle aux membres que l'AMA est une fondation internationale de droit suisse et c'est ce qui devrait en fin de compte indiquer comment il lui faut se servir de ses statuts pour mener ses affaires. Il entend bien la demande de poursuivre l'examen et elle est recevable. L'administration acceptera toujours les instructions transmises par le Comité exécutif. Mme De Boer-Buquicchio a indiqué qu'une discussion a eu lieu et des réflexions ont été réunies au terme de celle-ci en Europe. Il lui demande d'en faire part à l'administration et que le Comité exécutif autorise celle-ci à examiner les propositions soumises et peut-être de lui en transmettre quelques-unes à son attention afin qu'un nouveau rapport sur les conclusions de cet examen puisse être présenté à sa prochaine réunion. Est-ce pour le Comité exécutif la bonne suite à donner à ce sujet ? Celui-ci procédera donc sur cette base.

DÉCISION

Les statuts de l'AMA feront l'objet d'une étude approfondie et d'un nouveau rapport avant toute décision ou amendement.

6. Rapport financier

6.1 Finances

M. REEDIE annonce que relativement peu de choses se sont produites à l'AMA depuis la précédente réunion de septembre, mais que des événements considérables sont survenus dans le reste du monde et ne manqueront pas de perturber la situation financière de l'Agence. À l'intention des membres du Comité exécutif présents pour la première fois à la présente réunion, il a transmis le compte rendu de la dernière réunion du comité Finance et Administration (procès-verbal remarquablement bref d'une réunion longue et détaillée) et il signale la demande d'augmentation, à l'avenir, des recettes hypothétiques, en vue de collecter plus de contributions que par le passé. L'AMA perçoit de mieux en mieux les contributions gouvernementales et le comité Finance et Administration estime qu'à l'avenir l'AMA en touchera 96% plutôt que 93%.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu financier.

6.1.1 Coûts des technologies de l'information

M. REEDIE indique que le principal poste de dépenses avec lequel l'AMA doit composer est celui de l'actualisation et du remplacement de son matériel technologique. Ceci a fait l'objet d'une étude détaillée. Le comité Finance et Administration présumait que la meilleure solution serait de louer l'équipement, car celui-ci devient très vite périmé. Mais il est apparu évident que cela n'était peut-être pas la meilleure idée. Un document est annexé sur les coûts des TI qu'il espère pouvoir traiter avant d'en passer aux autres points, car ce qu'il a dit aux membres aura un effet majeur sur le budget 2009.

M. NIGGLI déclare que ce document a pour objet de proposer une mise à jour par rapport à la précédente réunion à laquelle on avait indiqué aux membres que l'AMA louerait l'équipement en crédit-bail. Cette décision a été prise après consultation de divers experts de TI et aussi dans le contexte d'un taux de change très favorable au moment du contrat. Ce montant dans le document est en dollars canadiens, celui du budget est présenté en dollars américains. Au moment du contrat, le taux de change était de 1,25, et l'AMA a économisé près de 25% sur ce qui avait été convenu deux semaines auparavant. C'est donc une somme substantielle. La deuxième raison est la conclusion selon laquelle la location interviendrait sur trois ans, mais l'AMA ne deviendrait propriétaire d'aucun équipement. La plus grande part de l'équipement

actuellement en vente a une durée de vie de cinq ans, l'Agence pourra donc utiliser une grande partie de son équipement deux ans de plus, ce qui représentera des économies de fonctionnement substantielles. Finalement, il a été déterminé qu'il serait beaucoup plus intéressant que l'AMA procède ainsi et c'est donc ce qui a été convenu avec l'approbation du Président et du président du comité Finance et Administration.

M. REEDIE explique que le fonctionnement des opérations nécessite de bons moyens et systèmes de communication électroniques. Il est primordial que cela soit d'une bonne tenue pour le fonctionnement de l'Agence.

DÉCISION

Il est pris note des coûts des TI.

6.2 Contributions des gouvernements et du CIO

M. REEDIE précise que les membres pourront constater la mise à jour complète de l'état des contributions et ils se rendront compte que l'Agence est à présent à 98,44% des contributions auxquelles elle peut prétendre. C'est un remarquable accomplissement. Les membres pourront prendre connaissance de la liste des pays qui n'ont pas payé. Le rapport présente également des états qui remontent à 2002, signalant ceux qui ont payé, combien et quand.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les contributions des gouvernements et du CIO.

6.3 Comptes trimestriels de 2008

M. REEDIE explique que dans l'annexe 1, en s'arrêtant aux chiffres des recettes, les membres constateront que l'AMA détient des montants relativement modestes en trésorerie dans différentes banques et elle a commencé à les réduire dans les banques et s'est orientée vers des programmes d'investissements à plus long terme (un à deux ans) quand le comité Finance et Administration savait que l'accès immédiat à ces fonds n'était pas nécessaire. Le comité a choisi de faire appel à des bons de haute qualité bien cotés et garantis par les gouvernements. Il n'aurait jamais pensé au cours de sa carrière qu'il lui faudrait téléphoner et demander si UBS était sûre, mais telles sont les interrogations ces jours-ci. L'ensemble du monde financier aura noté que les organismes (y compris celui avec lequel il traite sur le plan bancaire chez lui) qui étaient des organismes absolument solides et sains se sont effondrés dans de très courts délais. Il n'avait aucune de raison de croire que cela pourrait arriver et il lui faut bien admettre que tel pouvait être le cas et qu'il y a lieu d'être aussi raisonnable et prudent que possible avec les fonds de réserve que possède l'AMA.

Pour le trimestre considéré, les membres se rendront compte que le surplus est d'environ 4,6 millions de dollars à la fin septembre. De toute évidence, dans les trois derniers mois, l'AMA a très peu perçu et a dépensé de vastes sommes. En étudiant ces chiffres trimestre par trimestre, l'apport est considérable en début d'année, car les gouvernements effectuent leur versement tôt dans l'année et à ces contributions correspondent automatiquement celles du CIO, en trois fois avec reliquat versé en fin d'année.

L'annexe 2 présente ce qui a été effectivement dépensé par rapport au budget sur cette période jusqu'en septembre 2008. Il reçoit cela de Mme Pisani tous les mois, ce qui lui permet de se rendre compte si l'Agence se porte bien ou mal au mois le mois, par rapport à la manière dont il lui semble qu'elle devrait. Une partie des pourcentages paraissent curieux, mais en examinant les postes importants : Juridique par exemple, l'AMA avait tablé sur 1,8 million en 2008 et puis à la fin septembre elle a finalement dépensé 1,784 067 million. De toute évidence, les hypothèses sur les coûts juridiques n'ont peut-être pas été aussi généreuses qu'elles auraient dû l'être. Néanmoins, il ajoute que l'AMA n'a, en aucun temps, puisé dans le fonds de réserve et a pu acquitter tous les

coûts sur une base de paiement pratiquement immédiat. En page 3, au sujet des Jeux olympiques et paralympiques à Pékin, le comité Finance et Administration avait tablé sur 523 000 dollars. Jusqu'à présent, le montant est de 412 000 dollars et il ne croit pas qu'il en reste beaucoup à payer. Enfin, les coûts estimés de la présence aux Jeux olympiques étaient plus élevés et ils ont été ramenés à un moindre niveau, ce qui est acceptable. Concernant les TI, les membres observeront les chiffres d'ADAMS pour l'année. Le budget est plus élevé que la situation actuelle et il s'attend à ce qu'ADAMS passe marginalement en deçà du budget. Les coûts des TI et d'entretien du site Internet, sans entrer dans les détails, ont tous pris de l'ampleur avec l'achat et l'installation des nouveaux systèmes, mais il espère que tout ceci restera dans le cadre des limites convenues. Pour ce qui est de l'Éducation, en page 8, l'AMA n'est certainement pas aussi engagée dans les programmes de recherche d'éducation sur le plan financier. Il y a probablement des dépenses à venir au sujet du programme de jeunesse, car il semble qu'il n'y ait pas eu autant d'activités qu'il aurait pu y avoir d'un point de vue purement financier. En page 10, les chiffres du Code sont un peu plus élevés que le budget original de 600 000 dollars et il met cela sur le compte des travaux supplémentaires que l'AMA entreprend avec ceux qui ont besoin d'aide pour respecter le Code 2009. Des travaux sont donc en cours en 2008 pour le Code entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2009. Quant aux frais de fonctionnement, rien de particulier ne le préoccupe.

Dans l'ensemble, ce compte rendu plutôt bon indique que le comité Finance et Administration, qui a réalisé le travail en premier lieu, avait deviné juste. Et il estime que cela devrait permettre de parvenir à des comptes qui correspondront au budget approuvé par le Conseil de fondation en novembre 2007.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les comptes trimestriels 2008.

6.4 Budget 2009

M. REEDIE rappelle que le comité s'efforce chaque année de tenir compte du plan stratégique et de fonctionnement approuvé par le Comité exécutif et le Conseil de fondation et s'efforce d'extraire les implications financières de ce qu'il prévoit. Il ne reste donc pas les bras croisés avançant des chiffres en disant que si quelque chose arrive cela doit en être la conséquence financière. Le Comité tente d'allouer des dépenses probables en fonction de ce que le Comité exécutif lui a dit de faire. De ce point de vue, l'élément important de tout cela est de pouvoir soumettre au Conseil de fondation un projet de budget pour 2009. Comme il l'a déjà dit, le comité partira des contributions (et donc des recettes), et comptera sur la perception de 96% plutôt que les 93% de l'an dernier. Il tablera sur une augmentation du montant des contributions de 4% par rapport à 2008. Et il a ramené l'augmentation générale des salaires de 5% à 4,5%. Le chiffre qu'il estime, personnellement, légèrement contestable, car il n'a aucune idée pour le moment de ce qui va se produire, reste combien rapporteront les intérêts. En effet, s'il comprend bien la politique des gouvernements, ils vont tirer les intérêts vers le bas autant que possible pour aider au redémarrage de l'économie. Alors, de toute évidence, l'Agence ne pourra pas investir le surplus de trésoreries au taux généreux de 5, 6, 7% qu'elle a pu obtenir jusqu'ici. Il peut assurer les membres que le comité se tient au fait de la situation de manière courante, mais il ne croit pas que l'AMA obtiendra des taux plus élevés et n'aura probablement pas 700 000 dollars de revenu des intérêts.

Il n'y a rien de particulier sous les divers postes budgétaires. Il ne lui semble pas que l'AMA dépensera autant en litiges l'an prochain et il espère sincèrement que le message que le TAS a envoyé clairement et fortement au sujet de M. Landis a fait comprendre aux sportifs que des attaques onéreuses du système, telle que celle de M. Landis, ne seront plus possibles. Ce message signifie clairement l'existence d'un système qui fonctionne parfaitement. Il espère donc que les frais de litiges seront un peu moins élevés. C'est en page 3 du projet de budget (6.4, Annexe 2). Passant à la page 4, l'AMA prend part à un nombre croissant de réunions intergouvernementales et sportives et le comité a dû

augmenter les coûts imputés au budget. Les frais de réunion (Comité exécutif et Conseil de fondation) coûtent chaque année davantage, ce qui correspond au fait que les compagnies aériennes augmentent leurs prix en tous sens. Il est toujours plus cher de faire venir tout le monde à Montréal pour les réunions et le Comité doit prévoir le budget en conséquence. En page 7, les membres constateront que le Comité exécutif a approuvé la proposition de maintenir les bourses de recherche pour 2008 au chiffre de 6 580. En ce qui concerne l'Éducation, le comité a augmenté les outils éducatifs au motif que le département développera ses activités et, relativement au pourcentage, ce secteur connaît la plus forte augmentation de tous les postes départementaux. Au sujet des frais de fonctionnement, en page 10, ils sont en augmentation générale de 2%. Les chiffres des bureaux régionaux viennent ensuite à la toute dernière page. Et ce qui est intéressant, les membres verront une projection de la trésorerie de 2008 à 2012 selon certaines hypothèses, à commencer par des fonds qui pourront être dépensés à la fin 2008 d'un peu plus de 8,3 millions de dollars. Les comptes 2008 devraient, si tout va bien, accuser un déficit d'un peu plus de 20 millions de dollars, et la trésorerie à disposition passera à 6,2 millions de dollars. En tablant sur 4% en 2009, la trésorerie disponible passera à un peu plus de 4 millions. En tablant sur 5% pour 2010, la trésorerie librement disponible passera à 2,834 millions de dollars. En tablant sur 5,5% pour 2011, la trésorerie librement disponible passera à 1,945 million de dollars et en tablant sur 6% pour 2012, elle passera à 1,945 million de dollars. Sachant qu'il faut 2,5 millions de dollars par mois pour la gestion de l'administration, on commence à se rendre compte que cela ne représente pas un énorme coussin de trésorerie. Avec les violents coups de balancier des changes au cours des deux derniers mois, il a étudié ce qui se produirait si ces taux persistaient durant l'année. Il s'intéresse particulièrement au différentiel entre les dollars américain et canadien, puisque l'AMA reçoit ses fonds en dollars américains et les dépense en dollars canadiens. À un moment donné, le dollar canadien a été de 1,20 par rapport au dollar et dix jours plus tard il était à moins de 1,15.

En établissant le budget 2009, le comité a tablé, juste par intérêt, sur un dollar canadien à 1,15 dollar américain. S'il devait être 1,05 durant toute l'année, le déficit pour l'année, signifiant par là que l'AMA conserverait légèrement plus que sa trésorerie non allouée, s'améliorerait de 328 000 dollars. S'il est à 1,10, le déficit s'améliorera (il sera moindre) de 627 000 dollars et s'il est de 1,15, le déficit serait réduit de 862 000 dollars. Il ignore si cela se produira, mais ce qu'il dit au Comité exécutif c'est que c'est ce qu'il faut imaginer, car dès que de telles hypothèses sont avancées elles deviennent inévitablement fausses. Il a pu se rendre à Lausanne et en discuter avec les principaux partenaires du Mouvement olympique et il estime que la seule chose sensée à faire à ce stade est de demander si l'AMA peut prévoir pour 2009 une augmentation des contributions de 4% en attendant d'examiner ce qu'il en est à la mi-2009. L'hypothèse pour maintenir l'AMA solvable au cours des quatre prochaines années est une augmentation du taux de contribution de 4%, 5%, 5,5% et 6%. Mais peut-être que cela ne sera pas nécessaire, auquel cas il ne voit pas pourquoi l'Agence devrait s'enfermer dans un programme d'augmentation des coûts qui pèse sur les gouvernements et le Mouvement olympique (lequel Mouvement olympique n'est pas sans être, lui aussi, touché par les conditions économiques actuelles). Il souhaiterait soumettre le budget à l'approbation du Conseil de fondation le lendemain, mais l'augmentation implicite des coûts sera limitée à 4% pour 2009 et ensuite le comité reviendra et examinera comment le monde se présente dans six mois.

LE PRÉSIDENT suggère une pause café avant de laisser la parole aux commentaires sur la proposition de M. Reedie.

M. LARFAOUI demande à M. Reedie s'il a bien compris que l'augmentation proposée ne concerne que 2009 et non pas 2010 et 2011.

M. REEDIE répond qu'une projection de trésorerie figure dans les documents. L'augmentation requise pour 2009 est de 4%. Le Mouvement olympique a déclaré qu'il acceptait cette augmentation, mais ne voulait pas d'engagement supplémentaire d'un

ordre différent par la suite. Le comité Finance et Administration est tout à fait prêt à aller de l'avant sur la base d'une augmentation de 4% pour 2009 et ensuite dans une situation très complexe et très changeante, reviendra devant le Comité exécutif au milieu de 2009 pour dire ce qu'il en est. L'augmentation proposée ne porte que sur un an.

Il remercie M. Niggli et Mme Pisani en particulier de la très haute qualité des services fournis à l'administration et à lui-même et il dispose de toutes sortes de chiffres qui montrent la valeur relative actuelle des contributions par rapport à celle de 2002, qui tiennent compte de l'inflation et des différentiels de taux de change et finalement il estime que les finances de l'AMA sont très saines.

LE PRÉSIDENT indique que la décision recherchée porte seulement sur l'approbation du budget 2009, afin qu'il puisse être soumis à l'approbation finale du Conseil de fondation le lendemain. A-t-il l'approbation des membres pour cette recommandation ?

DÉCISION

La soumission du budget 2009 le lendemain au Conseil de fondation est approuvée.

6.5 Nomination des vérificateurs des comptes pour 2009

M. REEDIE précise qu'il suggèrera formellement au Conseil de fondation le lendemain de reconduire PWC dans les fonctions de vérificateurs des comptes pour 2009.

LE PRÉSIDENT déclare que la recommandation est de nommer PWC pour l'année à venir.

DÉCISION

La proposition de soumettre formellement à l'approbation du Conseil de fondation la nomination de PWC comme vérificateurs des comptes pour 2009 est approuvée.

6.6 Propositions de financements supplémentaires

LE PRÉSIDENT demande au directeur général de revenir sur ce point. Si la représentante japonaise souhaite s'exprimer, il lui passera volontiers la parole.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL rappelle que le gouvernement japonais par le biais du bureau du ministre et du directeur du bureau régional à Tokyo a passé un accord et il espère que le Japon le présentera au Conseil de fondation. Cet accord porte sur un surplus de financement proposé par le gouvernement japonais à l'AMA pour un usage explicite en direction de l'ORAD en Asie. Il s'agit d'un progrès incontestable dans la manière dont l'Agence peut percevoir des fonds du Japon. Il ne doute pas que la ministre souhaite en dire quelques mots.

La proposition relative à la contribution supplémentaire de la France sera exposée par le membre du Conseil de fondation le lendemain. Là encore, ceci est l'aboutissement de pourparlers que le Président a eu avec le ministre en France et l'AMA s'attend à un geste de ce pays de 200 000 euros attribués spécifiquement au projet du passeport de l'athlète. Cela résulte, ici aussi, d'une attitude tout à fait délicate de la France et de discussions avec ses représentants. Telles sont les remarques préliminaires. Ceci sera approfondi le lendemain, mais il estimait important d'en informer les membres.

6.6.1 Japon

MME UKISHIMA tient à profiter de l'occasion pour expliquer cette contribution supplémentaire du Japon. Depuis sa création, l'Agence a significativement contribué à la promotion des activités antidopage dans le monde entier. Toutefois, il reste un grand nombre de pays et régions dont les dispositions pour de telles activités demeurent très insuffisantes, et ce, alors même que c'est devenu très important en matière de politiques

gouvernementales. De ce fait, le Japon a décidé de proposer un financement supplémentaire en plus de sa contribution nationale et souhaite qu'il soit utilisé par l'AMA pour soutenir les activités antidopage en Asie, plus précisément pour établir et gérer les ORAD asiatiques, en vue d'aider les pays et régions dont les dispositifs antidopage sont insuffisants.

LE PRÉSIDENT remercie Mme Ukishima. L'AMA est sensible à la générosité et au soutien du Japon et apprécie les bénéfices qui découleront de ce geste.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ajoute que des centaines de milliers de dollars (350 000 dollars en premier versement) sont à l'étude en ce qui concerne le Japon, il s'agit donc bien d'un geste important. Il estime que tout le monde doit applaudir ce geste.

Il soulève un autre point relatif au financement du bureau régional en Uruguay. Les membres se rappelleront qu'il était préoccupé du fait que le gouvernement de ce pays ne tenait pas sa promesse d'acquitter le loyer du bureau. La question a été résolue et à la suite d'une réunion à Montevideo, le gouvernement a intégralement honoré son contrat. Il se félicite de pouvoir l'annoncer.

Il a aussi négligé de mentionner un point de son rapport relatif au comité disciplinaire pour les laboratoires à la réunion de septembre. Il a été demandé à l'AMA de préparer des règles pour une telle entité. L'administration l'a fait et un document a été présenté détaillant le processus à suivre pour ce comité. Il travaille conformément au SIL. Ce sujet n'exige pas l'approbation du Comité exécutif, mais reste du domaine de l'administration. Néanmoins, il estime que cela devait être présenté pour le cas où les membres soulèveraient des questions ou des points de discussion, qu'il écouterait volontiers. Il s'agit de traiter les situations qui se présentent lorsque les laboratoires accrédités ne s'exécutent pas correctement et sont donc sujets à une suspension potentielle ou partielle. Et plutôt que de laisser cette responsabilité au comité Laboratoires qui comprend des experts, il lui semble qu'un processus serait plus approprié. Deuxièmement, il souhaitait s'assurer que tout était correctement et juridiquement établi. Telle est la situation. Le processus est simple et facile à respecter et il sera mis en place dans les prochaines semaines.

LE PRÉSIDENT informe les membres qu'ils ont le document devant eux. Il aurait dû être présenté au point 3 de l'ordre du jour. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer à ce sujet ? Dans le cas contraire, il s'assurera que le procès-verbal précise que le document a été présenté au point 3 et qu'il n'appelle pas de décision du Comité exécutif.

DÉCISION

Il est pris note des propositions de financements supplémentaires.

7. Code mondial antidopage

7.1 Rapport de respect et d'application du Code

LE PRÉSIDENT demande à M. Andersen de présenter ce point. Il signale que les membres disposent d'un document à ce sujet et se dit certain qu'ils l'ont lu et bien sûr leur laissera toute possibilité d'exprimer tous les commentaires qu'ils souhaitent. Peut-être, M. Andersen informera les membres des derniers développements, car d'après ce qu'il a compris des changements sont intervenus le matin même. En effet, les Échecs ont soudain passé la ligne et il y a donc un ajout aux sports conformes (ou non) dans le contexte des résultats du questionnaire de respect.

M. ANDERSEN indique que M. Emiliano Simonelli, principal intermédiaire entre l'AMA et les signataires, l'accompagne. Il a accompli un travail considérable pour garder le contact et soutenir les partenaires. Il commence par annoncer que selon la décision du Comité exécutif à sa réunion de septembre, l'administration s'est évertuée à aider les partenaires et les signataires à conformer au Code. L'Agence s'est efforcée d'éviter le

non-respect, et si les membres lisent le rapport, ils constateront que tel est bien le cas. L'AMA et chacun des bureaux régionaux n'ont pas ménagé leurs efforts pour amener les signataires à respecter le Code. L'Agence a aidé les ONAD (y compris les CNO qui en tiennent lieu dans certains pays) ainsi que les ORAD à devenir conformes au Code. Grâce aux règles modèles de bonnes pratiques, elle a aussi aidé les FI à se conformer.

Comme les membres le constateront dans le rapport, l'état des règles des FI est excellent. Ce qui reste en suspens avec les FI, c'est l'application des règles. Il est possible qu'elles disposent de programmes et de règles sans qu'aucune mesure cependant ne soit prise en fonction de ces règles, ni que cela n'entraîne une évolution quelconque. Ces règles doivent être porteuses d'actions et c'est ce qui a été vérifié pour ce qui est des programmes de contrôles hors compétition.

Comme les membres le savent, le Code prévoit que son application soit vérifiée tous les deux ans. Ceci aurait dû intervenir en 2006 mais a été reporté à 2008. Il s'agit donc du premier rapport de respect du Code. À la réunion de septembre, il a tenté de limiter la portée du rapport afin de ne pas aller trop loin dans l'évaluation des signataires, ce qui signifie que l'AMA ne rend compte du respect du Code que pour les FI, les ONAD et les CNO qui font office d'ONAD. Dans une certaine mesure, l'AMA surveille les organisations de grandes manifestations par le biais des missions d'Observateurs indépendants. Le Comité exécutif a décidé que les ORAD seraient surveillées dans leur processus de mise à niveau des pays. Le Comité exécutif a défini des excuses pour circonstances extraordinaires, comme le cas d'un record ou d'une histoire de sport dans un pays donné, qui pourraient être pris en compte, ou le cas de la situation économique et politique d'un pays donné. Il a aussi énoncé des exigences minimales pour être conforme au Code et convenu que certaines dispositions devaient être en place pour qu'un organisme soit considéré comme respectueux du Code : existence de dispositions dans le Code pour des VRAD, dispositions prévoyant des sanctions; un droit d'appel pour l'AMA doit être prévu conformément au Code, de même que le respect de quatre ou cinq Standards internationaux pour l'année suivante et existence d'un programme de contrôles hors compétition.

Des progrès ont été réalisés depuis la précédente réunion du Conseil de fondation en mai. Il y a eu 26 nouvelles acceptations de Code reçues d'ONAD et de CNO, 49 règles supplémentaires d'ONAD et de CNO ont été reçues et cinq règles de FI de l'AGFIS non reconnues par le CIO. Le nombre de règles conformes est de 50 pour les ONAD, les règles d'une FI olympique supplémentaire ont été déclarées conformes et les règles de quatre FI reconnues par le CIO ont été reconnues conformes. En outre, neuf FI de l'AGFIS non reconnues par le CIO ont été déclarées conformes. À 5h43 le matin même, quelque chose de neuf s'est produit. Vendredi, une lettre a été reçue du ministre flamand des Sports et de l'Éducation informant l'AMA de la situation en cours au sein de la Communauté flamande. Il a rendu compte de la complexité de la situation belge à la dernière réunion. La Communauté flamande respecte désormais le Code et ne sera donc pas déclarée non conforme. L'Agence a reçu des informations et confirmations de plusieurs FI précisant et confirmant qu'elles disposaient de programmes de contrôles hors compétition. Elle a reçu des preuves de l'ONAD de Taipei chinois que ses règles étaient conformes. Plusieurs réunions ont eu lieu avec l'ONAD de Russie, pour vérifier qu'elle était bien dans la catégorie « en cours ». Il en va de même pour le système antidopage andorran et enfin, l'AMA a reçu juste avant le week-end des informations de l'UNESCO selon lesquelles le gouvernement autrichien a décidé de se mettre en réserve du Standard des AUT pour l'année suivante. L'Autriche progressait jusque-là, à savoir que ses règles pour 2009 avaient été révisées, mais si elle se met en réserve du Standard des AUT; l'AMA n'a d'autres possibilités que de la classer non conforme. Il présentera un rapport plus complet au Conseil de fondation et il appelle les commentaires et recommandations du Comité exécutif avant de soumettre le rapport le lendemain.

MME DE BOER-BUQUICCHIO remercie M. Andersen de son très bon rapport et de toutes les activités effectuées par l'AMA afin d'assurer le respect du Code. Elle note qu'il

a fait une référence à la Communauté flamande, c'est à la page 11 de la recommandation et où est indiquée la progression vers la conformité que M. Andersen n'a fait que répéter. Elle tient à rendre compte aux membres du fait que la veille elle a reçu une lettre du ministre compétent de la Communauté flamande l'informant qu'il avait adressé une lettre à l'AMA le 22 octobre et elle n'a pas entendu M. Andersen la mentionner. Selon l'information qu'elle n'a pu vérifier, la Communauté flamande estime qu'elle est déjà conforme au Code. Le ministre aimerait que cela soit reconnu dans la décision finale et elle demande qu'il soit tenu compte des arguments avancés par la Communauté flamande afin de la tenir en effet comme conforme au Code.

LE PRÉSIDENT indique que M. Andersen a bien mentionné la réception de cette lettre.

M. ANDERSEN répond que dans le document 7.1 à la page 11 au point 2.2., le troisième paragraphe précise que « dans les dernières semaines, la Communauté flamande a fourni toutes les preuves qu'elle œuvrait à l'application... ». Tel est l'objet de la lettre du 22 octobre que l'Agence a reçue, et à la suite de laquelle elle a proposé que la Communauté flamande soit placée dans la catégorie en progrès, en raison de questions qui demeurent. Il a également mentionné les deux lettres envoyées à Mme De Boer-Buquicchio et à M. Mikkelsen, faisant de nouveau référence à la lettre du 22 octobre.

LE PRÉSIDENT souligne que, malgré la lettre, des points demeurent qui exigent du travail supplémentaire avant que M. Andersen puisse modifier la recommandation.

MME UKISHIMA estime que les organisations qui ne respectent pas le Code exigent énormément d'attention, dès lors l'AMA devrait envoyer un avertissement aux FI et aux ONAD non conformes, et si elles ne semblent pas améliorer la situation, leur statut devrait être révoqué.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST explique qu'il souhaite revenir sur l'action de l'AMA. Son premier commentaire porte sur le délai. L'Agence est fautive d'avoir mené son rapport de respect sur un Code qui ne sera en vigueur qu'un mois. Ensuite, un nouveau Code s'appliquera et elle devrait modifier son échéance de vérification du respect et la reporter au Code qui entrera en vigueur. Quant aux organisations suggérées à présent comme étant non conformées, comment seront-elles suivies durant la période à venir? S'il n'y a pas de nouvelles vérifications du respect avant deux, trois ou quatre ans (selon ce que l'AMA a décidé, mais actuellement l'échéance est de deux ans) ne pourront-elles pas être de nouveau considérées comme conformes avant cela? Ou auront-elles la possibilité d'être conformes dans quelques mois? Devront-elles alors souscrire aux exigences?

Il souhaite suivre par une remarque puisqu'il a encore la parole. Être déclaré non-conforme est incontestablement une décision très grave pour ceux que cela concerne, et les FI ne sont pas des moindres, mais les ONAD non plus. Ceci signifie que ces entités sont privées du droit de prendre part aux Jeux olympiques, ce qui est une conséquence grave, ce que chacun comprendra. Dès lors, il estime qu'il est nécessaire de suivre les organisations non conformes très attentivement et dans un court délai. C'est aussi en un sens la faute de l'AMA durant la vérification. Il a été décidé plus tôt que les ONAD plus modestes sous l'égide des ORAD seraient automatiquement déclarées conformes si elles font partie d'une ORAD, quand bien même elles ne seraient pas elles-mêmes conformes. Toutefois, les FI ne disposent pas de la même possibilité, ce qui entraîne un risque de double standard lorsqu'il est décidé si une organisation est conforme ou non. Il y a lieu de tenir compte de ces remarques en vue d'envisager comment rectifier la situation d'une organisation susceptible d'être déclarée non conforme quand d'autres (qui pourraient aussi bien ne pas être conformes) pourraient être jugées conformes, grâce à la protection dont elles jouissent. Il reviendra avec de nouvelles suggestions plus tard. Il souhaiterait des précisions sur les remarques et les questions qu'il a soulevées.

LE PRÉSIDENT déclare que l'Agence n'ignorait pas la préoccupation mentionnée du délai d'un mois avant l'entrée en vigueur du nouveau Code. Et qu'il doit en être tenu compte à l'avenir. L'Agence veut-elle recommencer dans deux ans, comme le Code actuel

l'exige où souhaite-t-elle envisager de meilleures échéances ? L'une des conséquences de la discussion pourrait bien être de demander à l'administration d'y réfléchir et de proposer des recommandations prochainement. Il souhaite ajouter un point supplémentaire sans vouloir s'appesantir, à propos du traitement des ONAD par le biais des ORAD. Pour une bonne part, il s'agit de CNO de pays les plus modestes du monde. Si cette OADFI dont il a été question précédemment existait, elle couvrirait nombre des FI de la même manière que les ORAD. Il existe donc bien un moyen de progresser si le Comité exécutif parvient à résoudre certaines des difficultés. S'agit-il à présent d'un traitement différent ? Et bien, cela n'aurait certainement pas été le cas si l'AMA avait pu établir cette OADFI, parapluie antidopage pour les FI, qui aurait un rôle semblable aux ORAD. Il ne veut pas revenir sans cesse sur ce point, mais il note qu'un moyen existe de résoudre ce qui paraît comme une différence de traitement.

M. ANDERSEN indique que le directeur général répondra plus largement sur la période de conformité, mais il souhaite revenir à la situation actuelle, selon laquelle l'AMA rend compte du respect du Code actuel en vigueur depuis quatre ans. Il rappelle que ce n'est pas entièrement correct, car pour nombre de partenaires il est rendu compte de leur conformité avec le prochain Code révisé. L'AMA a indiqué que des pays étaient en train de se mettre en conformité, et ce, par rapport au Code 2009. Par exemple, la Grèce a récemment voté une loi, en indiquant qu'il ne serait pas sensé que ce texte tienne compte du Code 2003. La Grèce a tablé sur le Code révisé et l'AMA a proposé de placer ce pays dans une catégorie « en cours de réalisation », précisant qu'elle avait des preuves que ce pays serait conforme au Code révisé en 2009. Il existe d'autres exemples à ce sujet. Pour ce qui est du suivi des OAD, FI ou ONAD/CNO, il a l'intention de rendre compte de la situation concernant l'application du Code à chaque réunion du Comité exécutif et du Conseil de fondation. Il s'agira de comptes rendus intermédiaires et non de rapports formels ou de non-respect, mais ils seront produits pour informer les membres de la situation dans le monde.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL précise que l'administration étudie ce qui pourrait lui être demandé d'entreprendre en 2011. En effet, elle doit envisager, au cas où le Comité exécutif lui demanderait de réaliser un nouvel examen du Code, de tenir une autre conférence mondiale, etc. L'administration est attentive aux travaux de la Conférence des parties de l'UNESCO, car elle dispose d'un programme de surveillance différent en place pour rendre compte. Le but est de favoriser l'harmonie et il s'efforcera de proposer de nouvelles idées en ce sens à la réunion du Comité exécutif de mai, et demander à celui-ci s'il souhaite que l'administration envisage une consultation supplémentaire, en vue de réviser de nouveau le Code en 2011. Dès que l'administration recevra ces instructions, elle pourra suggérer que le prochain rapport de respect du Code soit fixé à dans trois ans. Cela serait préférable dans l'optique d'une nouvelle révision. Il est absolument conscient du fait que l'AMA ne peut rester inactive. Des progrès doivent être accomplis. M. Andersen a tout à fait raison en ce qui concerne l'équipe de surveillance. C'est une opération sur 365 jours par an. L'Agence continuera à surveiller en insistant sur l'aide à ceux qui ne sont pas conformes ou qui ne disposent pas des règles pour parvenir sur la ligne d'arrivée, plutôt que de rester en plan sur la ligne de départ. L'administration a désormais retenu la date de 2011, en gardant à l'esprit tout ce qu'elle doit accomplir d'autre, pour ce qui est de l'affectation du personnel et de l'administration proprement dite, cela représente l'un de ses projets majeurs.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST se demande s'il a bien compris. Après chaque réunion du Comité exécutif, il y aura une possibilité de déclarer une organisation conforme si elle respecte les standards sera-t-il nécessaire d'attendre trois ans ? C'est d'une importance primordiale pour toute fédération déclarée non conforme. Il s'aperçoit que cinq FI olympiques ne pourront participer aux prochains Jeux olympiques, s'il est tenu compte de leur non-conformité, même si elles devenaient conformes au moment des Jeux.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL indique que c'est un point sur lequel le Comité exécutif doit donner des instructions à l'administration. Toutefois, il estime qu'elle devrait soumettre un rapport périodique au Comité exécutif afin que si des partenaires sont non conformes,

ils puissent le devenir sous quelques semaines ou quelques mois et l'administration actualisera et enregistrera la situation. Néanmoins, c'est au Comité exécutif de décider. L'administration exécutera ses instructions.

LE PRÉSIDENT demande si le Comité exécutif souhaite soumettre une proposition selon laquelle, lorsqu'une organisation devient conforme, cette conformité devrait être reconnue par l'AMA et ce respect reconnu devrait être notifié aux partenaires à ce moment-là. Actuellement, comme l'exige le Code, cela intervient tous les deux ans, mais il estime que le professeur Ljungqvist fait allusion au fait que si la Fédération de gymnastique devient conforme en février, elle souhaitera que le CIO en soit informé en février. Est-ce là le souhait du professeur Ljungqvist ?

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST indique que le Président a tiré l'exacte conclusion. Il était sur le point de faire cette même proposition lui-même.

LE PRÉSIDENT considère que chacun autour de la table soutient cette proposition. Si telle est la proposition du professeur Ljungqvist, il la soumet à l'approbation. Le Comité exécutif est-il d'accord ? La motion indique que dans le cas où les organisations mentionnées dans ce rapport comme non conformes le deviennent plus tard (avec références propres aux cinq sports olympiques figurant comme non conforme en page 11), ce respect devra être reconnu par l'AMA et les partenaires devront en être notifiés le moment venu.

M. LARFAOUI est quelque peu perdu. A-t-il correctement compris que les organisations sont déclarées non-conformes, mais lorsqu'elles le deviendront elles seront déclarées comme telles ? Pourquoi ne pas reporter la décision à la prochaine réunion du Comité exécutif et laisser à ces organisations non conformes le temps de le devenir ?

LE PRÉSIDENT déclare que, selon ce qu'il comprend, le Code requiert que l'AMA fournisse un rapport sur le respect du Code. Ceci a été développé au cours d'une longue période de temps. Des rapports intermédiaires ont été présentés en novembre, mai et septembre derniers et l'Agence a finalement atteint le seuil requis par le Code. Cela ne veut pas dire que l'Agence ne continuera pas à aider les organisations concernées, mais elle est tenue par le Code à présenter un rapport sur la question du respect. Il ne lui semble pas que l'AMA ait aucun droit, selon le Code actuel, de reporter ses décisions, bien qu'il puisse modifier la motion soumise par le professeur Ljungqvist, pour préciser, qu'au lieu d'une conformité immédiate, la question pourrait être reportée à la prochaine réunion du Comité exécutif dans quelques mois. Il n'y voit pas d'inconvénient.

M. REEDIE considère qu'en examinant l'histoire des dernières années et la manière dont divers partenaires sont parvenus à accepter les codes et procédures et tout le reste, et après examen de ce qui est suggéré, le seul manquement qui semble affecter toutes les FI, qu'elles soient olympiques, reconnues, non reconnues, c'est celui des contrôles hors compétition. C'est le seul secteur où il semble qu'une difficulté subsiste. Au sujet des ONAD, divers manquements sont à noter, certains étant qu'elles n'ont pas pris le soin d'envoyer de règles à l'AMA. Dans certains domaines, l'Agence sait que ces règles n'existent pas ou ne fonctionnent pas. Il ne croit pas que l'AMA pourra pardonner cela et lui semble qu'une disposition du Code prévoit la situation selon l'article 23.4.6 : « L'AMA examinera les motifs de non-conformité d'un signataire et, dans des circonstances exceptionnelles pourra recommander... qu'ils excusent provisoirement la non-conformité. Il estime que l'Agence s'en tient à ses propres règles lorsqu'elle déclare que toutes les fédérations sont actuellement conformes. Le seul manquement dans le cas de circonstances extraordinaires est la création d'un élément très limité de contrôles hors compétition. Il ignore comment sont réalisés les contrôles hors compétition pour les chiens de traîneau, mais les fédérations pourraient obtenir un délai avant de revenir devant l'AMA et de montrer qu'elles sont conscientes de leurs responsabilités et lui indiquer ce qu'elles font à ce sujet. Cela fait suite à la suggestion du professeur Ljungqvist de cocher la case conformité ou d'accorder un bon point à chaque réunion du Comité exécutif. Il lui semble que si l'AMA peut démontrer qu'un seul secteur présente un problème particulier à toutes les FI, elle se rendrait légèrement stupide en déclarant que

toute une série de sports est non-conforme. Il parle avec une certaine autorité, car il s'est entretenu avec sept sports qui demandent à faire partie du programme olympique, et l'un d'entre eux en particulier (qu'il ne nommera pas) a déclaré qu'il avait un problème avec ces contrôles hors compétition, car ils sont très coûteux. En termes réels, le problème existe bien. Seulement deux jours auparavant en Turquie, il s'entretenait avec un président d'une FI qui sera conforme, et il a entendu exactement la même chose. Cette fédération va en fait demander des fonds supplémentaires au CIO pour la prise en charge de programmes antidopage plus étendus. Quasi temporairement, dans le respect du Code, l'AMA peut déclarer qu'il est extraordinaire que toutes ces FI s'efforcent d'établir un programme de contrôles hors compétition, elle les considèrera conformes et il leur faudra revenir et déclarer qu'elles ont les programmes hors compétition les plus simples en place à compter disons du 30 juin de l'an prochain.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL signale aux membres qu'il relève du Conseil de fondation de se prononcer à propos du rapport de respect du Code et non pas du Comité exécutif. Tous les rapports intermédiaires devront être présentés au Conseil de fondation avec une recommandation du Comité exécutif.

M. DE KEPPEL reconnaît l'obligation faite par le Code à l'AMA de soumettre un rapport de respect à la fin de l'année. Comme nombre des intervenants l'ont déclaré auparavant, cette obligation est certainement compatible avec un rapport qui expose l'état actuel de la discussion. Il a une question sur le processus et une autre sur les conséquences légales de déclarer des organisations non conformes. Comme on l'a entendu, certaines des fédérations ou des ONAD ont récemment informé de nouveaux développements. Il sait que des FI ont tenté d'entrer en contact avec l'AMA et que certaines lui ont adressé des courriers expliquant pourquoi elles n'étaient pas conformes. Il n'a pas repéré ces FI sur la liste de dernière minute, approuver une décision sans savoir si toutes les demandes des FI ont été prises en compte ne va donc pas sans poser un vrai problème. Il sait que nombre d'entre elles, présentes la semaine précédente à Lausanne au Séminaire des FI, ont fait preuve d'une attitude tout à fait ouverte et constructive et il suggère vivement de leur accorder une chance supplémentaire de devenir conformes, car sinon non seulement les FI mais aussi les ONAD et les CNO devront faire face aux conséquences de la décision de non-conformité du Conseil de fondation.

M. BURNS exprime son soutien aux déclarations de la ministre japonaise. Il rappelle à tous que tout cela n'est pas nouveau. Les gouvernements ont exercé des pressions considérables pour obtenir un délai égal pour la conformité chaque fois que la question des contributions a été soulevée et pour reprendre certains des points de vue formulés autour de la table, les pays ont été ou peuvent être absolument conformes hormis le fait qu'ils ne se sont pas acquittés de leur contribution, si bien qu'on pourrait dire qu'ils sont conformes sous réserve de leur versement. Ceci dure depuis un certain temps. Il pense à la Ligue américaine de baseball. D'après ce qu'il comprend, cette organisation a été considérée comme non conforme et comme ne prenant pas au sérieux la lutte contre le dopage. Il ne sait pas combien de temps l'AMA continuera. La patience est une vertu, mais cela dure depuis un certain temps déjà et, en l'absence de sanctions, il lui semble que personne ne la prendra au sérieux sur cette question. Il applaudit M. Andersen pour son travail et considère qu'il est tout à fait juste que lorsque les organisations deviennent conformes, elles soient reconnues comme telles.

M. LUNN déclare que de toute évidence, il est essentiel que chacun devienne conforme. Beaucoup a été accompli et il reste beaucoup à faire. Toutefois, la question qui se pose, dès lors que quelqu'un est déclaré non conforme, est celle de la sanction adéquate. Est-il plus approprié lorsqu'il en est rendu compte au CIO qu'un avertissement soit publié simultanément, rappelant les autres conséquences du non-respect (telles que définies dans l'article 23.5 du Code) et que des sanctions plus complètes seront appliquées en mai ou juin 2009, et ainsi il y aurait une transition ?

LE PRÉSIDENT assiste le Comité exécutif en soulignant certains points concernant la question des contrôles hors compétition et des cinq FI mentionnées en page 11 comme étant des FI olympiques. Par exemple, concernant les contrôles hors compétition du

pentathlon moderne, la fédération a réalisé un contrôle en 2008. Si un programme réel existe et que des progrès sont notables, M. Andersen et son équipe sont prêts à cocher leur case. À propos de la gymnastique, sport extrêmement important des Jeux olympiques et très bien établi dans le monde entier, selon un courrier du 8 octobre, la FI a promis d'établir un programme de contrôles hors compétition, mais n'a transmis aucune preuve quelle qu'elle soit qu'elle l'avait créé. Donc pour en revenir au point soulevé par M. Reedie sur les circonstances extraordinaires, et le professeur Ljungqvist et lui-même s'en sont entretenus la veille, quel est le seuil au-delà duquel M. Reedie déclarera que l'AMA peut excuser et à quel moment pourra-t-elle déclarer que rien n'a effectivement été fait ? Le handball n'a jamais effectué de contrôles hors compétition. La fédération a admis qu'elle n'avait pas de programme en place cette année et a déclaré qu'elle le ferait l'année prochaine. Il n'y en a pas pour l'instant. Quelle est la sanction ? Telle est la question posée. S'ils reviennent à la toute première page, les membres constateront que la responsabilité de l'AMA est de publier le rapport et que celui-ci est transmis au CIO, au CIP, aux FI et aux organisateurs de grandes manifestations. Les sanctions relèvent de ces organismes. L'Agence n'a pas de pouvoir de sanctions sur le non-respect. Il se doute que cela revient à dire que le professeur Ljungqvist présente un excellent argument en défendant un processus d'approbation intermédiaire. Mais que se passera-t-il pour ceux qui sont désignés comme non conformes dans le rapport tel que distribué ? Les faits seront connus du monde entier, quelle que soit la décision du Conseil de fondation. Ceci ne manquera pas d'entraîner une certaine publicité. Le cricket dispose de plus de ressources que la plupart des autres sports du monde et pourtant il n'est pas conforme. Il le regrette personnellement, étant un grand amateur de ce sport. L'organisation devrait faire le ménage chez elle et agir dans le bon sens, car elle en a largement eu la possibilité et l'équipe à l'AMA n'a pas limité les va-et-vient pour tenter d'aider ces organisations et elle continuera à le faire. C'est au Comité exécutif de décider la recommandation qu'il souhaite soumettre au Conseil de fondation le lendemain.

M. KASPER se réfère au non-respect et aux conséquences pour les athlètes, car personne n'en a parlé. Si la gymnastique est déclarée non conforme le lendemain, cela signifie en théorie que la gymnastique ne sera pas présente aux prochains Jeux olympiques. S'il était un sportif, il abandonnerait immédiatement ce sport. En effet, des milliers de camps d'entraînement seront immédiatement annulés si la gymnastique n'est pas incluse au programme des Jeux. Il demande à chacun d'envisager les conséquences pour les sportifs. Au sujet de l'Autriche et des réserves exprimées concernant l'application, il a une question. Quelles sont ces réserves ? Comme chacun sait, il rencontre des problèmes quotidiens avec l'Autriche et les Championnats du monde qui s'annoncent. Sa fédération devra-t-elle exclure les Autrichiens qui remportent toutes les médailles de toute façon. Sa seconde question a trait au sport de traîneau à chiens. Les contrôles hors compétition sont-ils réalisés sur les chiens ou les sportifs ? Cela paraît ridicule, mais il croyait que les contrôles en compétition étaient réalisés sur les chiens ou bien est-ce également sur les sportifs ?

M. ANDERSEN assure M. De Kepper que tous les documents, courriels et appels téléphoniques reçus ont été examinés et pris en compte au moment de rédiger le document et, comme c'est visible dans l'addendum, des changements sont intervenus jusqu'à la dernière minute. Il lui semble que M. De Kepper fait allusion à une fédération de laquelle l'AMA a reçu une lettre juste avant le week-end. Ceci n'a pas modifié l'évaluation, car elle n'a apporté aucune preuve de progrès dans les activités antidopage, tels que des contrôles hors compétition.

Il indique à M. Kasper que les contrôles pour le sport de traîneau à chiens sont effectués sur les chiens et les sportifs. Il peut préciser, mais peut-être n'est-ce pas le moment.

Quant à la situation autrichienne, jeudi et vendredi, l'AMA a été alertée par l'UNESCO à Paris que le gouvernement autrichien avait émis des réserves quant à l'usage du Standard pour l'AUT 2009. Ceci représente une part très importante du programme

antidopage et si ce pays ne souscrit pas à ce Standard, l'AMA ne peut le considérer comme conforme.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST estime que l'AMA doit rester en phase avec la réalité et pouvoir déclarer des organisations conformes une fois qu'elles le sont devenues et non pas seulement tous les trois ans. Le mécanisme doit être prévu à cette fin, mais il suggère de demander au Conseil de fondation de déléguer la décision au Comité exécutif.

Il demande ce qu'il en est du document ajouté sur la situation en Russie. Beaucoup estimeront que c'est très difficile à comprendre du fait des difficultés qu'ont rencontrées les organisations antidopage lorsqu'elles ont voulu réaliser des contrôles dans ce pays. Les agents de contrôle du dopage ont été placés en détention et des échantillons de contrôle du dopage leur ont été soustraits. Ce très grave problème a touché plusieurs FI. Il regrette de devoir s'exprimer très franchement à ce sujet. De tels agissements moins conformes et plus provocants sont difficiles concevoir. Dès lors, déclarer un tel comportement en conformité avec le Code serait impossible à justifier.

M. LARFAOUI propose que le Comité exécutif, dans sa présentation le lendemain fixe un délai impératif à toutes les FI pour soumettre leurs programmes, jusqu'à la fin février ou mars, par exemple, et si à cette date (la fin mars), les FI n'ont pas rempli les conditions nécessaires, l'AMA sera obligée de les déclarer non conformes.

LE PRÉSIDENT déclare qu'il est nécessaire de se décider sur les recommandations en pages 11 et 12 du document en tenant compte de l'évolution de ces recommandations à la suite des débats. L'une des variantes a été adoptée. Une possibilité supplémentaire s'est imposée à la proposition présentée par le professeur Ljungqvist portant sur la question de savoir si l'AMA devrait ou non cocher la case de la conformité instantanément et déléguer cette autorité à l'administration, ce qui pourrait intervenir en février ou mars 2009, ou attendre jusqu'à la prochaine réunion du Comité exécutif et laisser à celui-ci l'autorité de le faire. Cela serait probablement un moyen plus convenable de régler la question. Le professeur Ljungqvist accepterait-il cette variante à la proposition originale qu'il a présentée au Comité exécutif, confiant à celui-ci l'autorité de reconnaître la conformité lorsqu'un tel rapport lui serait soumis ?

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST répond qu'il estime que c'est bien ce qu'il a proposé. Le Conseil de fondation pourrait déléguer cette responsabilité au Comité exécutif.

LE PRÉSIDENT précise qu'il y a d'autres points. L'AMA devrait-elle rechercher une suspension d'instance ? Il demande aux membres de se souvenir que dans le contexte de ce qui découle des recommandations de l'AMA il relève du CIO, du CIP et des FI de décider les sanctions à imposer, s'il y a lieu. Est-il considéré comme plus avantageux de retirer la pression en reportant la décision ou de maintenir la pression en déclarant que pour l'instant une FI n'est pas conforme alors même que cela pourrait n'être que relatif aux contrôles hors compétition (Y a-t-il eu 20 contrôles par an au pentathlon moderne? Un seul n'était pas un chiffre satisfaisant). Mais si elles deviennent conformes après ces réunions, cela ne manquera certainement pas de pousser davantage ces sports à rectifier tout embarras ou autre difficulté, étant donné que les difficultés en question sont pour les FI olympiques qu'elles deviennent techniquement dans l'incapacité de se présenter aux prochains Jeux olympiques. Mais elles ont la possibilité de rectifier cela très rapidement en se soumettant et en fournissant les preuves nécessaires. Il estime que les possibilités qui s'imposent sont les suivantes : donner suite aux recommandations soumises. Il lui semble qu'il aimerait que M. Andersen leur en dise davantage sur la Russie et peut-être cela devrait-il faire l'objet d'un examen plus approfondi. Les recommandations et leurs variantes sont désormais en faveur d'un report selon un délai convenu, malgré les efforts énormes réalisés pour amener au respect ceux qui sont concernés, ou bien de donner suite aux recommandations présentées considérant qu'il s'agit de cas non conformes, mais qui peuvent le devenir rapidement en fournissant les preuves nécessaires. Il penserait par exemple pour la gymnastique que ce sport dispose de suffisamment de ressources pour rectifier le problème assez vite.

M. ANDERSEN indique que la Russie fait techniquement partie d'une ORAD. Elle a été retirée de cette catégorie simplement parce qu'elle est trop importante et trop vaste pour bénéficier de l'excuse automatique que reçoivent certains des pays d'ORAD. Tous les pays dans les ORAD ne sont pas non-conformes. Nombre d'entre eux sont conformes. La Russie pose plusieurs problèmes, l'un d'entre eux étant la législation du transport, et de l'import et export d'échantillons. Cela a été soulevé par l'Agence et en Russie, mais cela se pose aussi dans d'autres pays. D'autres pays présentent des restrictions sur la conduite des contrôles du dopage par des étrangers. En termes de législation antidopage, il estime que la Russie est sur la bonne voie. Plusieurs réunions ont eu lieu avec les autorités russes. La question est celle de savoir si elle devrait être placée dans la catégorie « en cours » ou non, mais il semble que la Russie évolue dans la bonne direction et telle est la recommandation.

MME DE BOER-BUQUICCHIO explique qu'elle approuve la proposition comme prévu, mais indique que c'est là encore un exemple qui montre que les règles devraient être claires, puisque le Comité exécutif discute à présent de questions destinées à l'origine à être décidées par le Conseil de fondation. Il est important de savoir au préalable qui est responsable de la décision et c'est un exemple de ce qu'elle a indiqué plus tôt dans la matinée lorsqu'elle a défendu une révision complète des règles.

Elle s'est référée au cas de la Communauté flamande et a compris que l'administration considérait que ce n'était pas un cas de non-respect, mais plutôt d'un travail « en cours » et elle estime que dans les décisions prises à présent, l'AMA ne parle que du respect et du non-respect et que ce type de situation sera complètement oublié. En termes juridiques néanmoins elle apprécierait un geste à l'égard de la Communauté flamande et une reconnaissance des progrès en cours. Elle considère que c'est une situation de « soit l'une/soit l'autre » et elle souhaite recevoir l'assurance que le cas en question ne sera pas passé sous silence lors de la transmission des informations sur le respect au Conseil de fondation.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare que ce qui touche l'autorité du Comité exécutif n'est pas remise en question. Le Conseil de fondation reçoit le rapport de respect et il prendra une décision. Le Comité exécutif peut soumettre une recommandation au Conseil de fondation, ce qui peut être qu'à l'avenir le Comité exécutif peut recevoir l'autorité de procéder à ce que le professeur Ljungqvist a suggéré, mais quel que soit ce que décidera le Comité exécutif cela devra être soumis au Conseil de fondation pour approbation.

LE PRÉSIDENT demande si le dépôt d'autres motions est souhaité. Il demande donc l'approbation des motions contenues dans les recommandations du document, notamment les recommandations 1,2 et 3. Les membres souhaitent-ils qu'elles soient présentées au Conseil de fondation le lendemain ?

M. LARFAOUI déclare qu'il n'est pas en accord avec la proposition de déclarer les FI énumérées comme non conformes. Il a proposé qu'un sursis soit accordé à ces FI pour se mettre en conformité.

LE PRÉSIDENT explique qu'il a donné aux membres la possibilité de modifier les recommandations et personne ne l'a fait c'est pourquoi il est revenu aux recommandations d'origine.

M. LARFAOUI répond qu'il se prononce contre la proposition.

LE PRÉSIDENT demande à M. Larfaoui de soumettre un amendement à la proposition dont le Comité exécutif pourrait tenir compte.

M. LARFAOUI explique qu'il a proposé un sursis de mise en conformité. Son amendement n'a pas été accepté, s'il a bien compris.

LE PRÉSIDENT insiste pour dire qu'il n'a jamais écarté de suggestion, mais il a indiqué que les membres pouvaient souhaiter amender les recommandations. Il estime que M. Larfaoui suggère (concernant le point 1 en page 11, dans le paragraphe précédant le point 1, conformément à l'article 23.4 du Code, que l'AMA recommande que le Conseil de

fondation déclare non-conformes les signataires suivants) que les FI olympiques soient déclarées non-conformes, si elles ne le sont pas à une date convenue l'an prochain.

M. LARFAOUI explique que c'est exactement ce qu'il a proposé.

LE PRÉSIDENT demande si après les mots « FI olympiques » la proposition est « sous réserve qu'elles soient non-conformées au 20 mars 2009 ».

M. DE KEPPER déclare que si cela s'applique aux FI olympiques cela doit s'appliquer à toutes les FI.

LE PRÉSIDENT est entièrement d'accord.

M. LARFAOUI approuve également.

MME ELLIS pose une question très simple. Elle n'est pas tout à fait sûre du fondement de la réflexion, si on pense que pour ceux qui ne sont pas conformes jusqu'à présent, leur donner quelques mois supplémentaires fera une différence. Elle n'a pas entendu l'argument selon lequel depuis le temps que c'était annoncé, les sports n'ont fait aucun progrès pour devenir conformes. Qu'est-ce que cela changera à présent?

LE PRÉSIDENT répond qu'il n'en a pas la moindre idée. Nombre de lettres et de courriels ont été envoyés, de coups de téléphone ont été passés, et il a été précisé aux sports qu'ils seraient déclarés non conformes à la présente réunion à défaut de prendre les dispositions nécessaires. Cela changera-t-il parce que l'AMA leur a laissé plus de temps? Il ne voit pas la logique non plus.

MME ELWANI indique qu'elle est assez surprise d'entendre que le Mouvement sportif ne fait aucun progrès, car l'AMA a attendu des années que les gouvernements progressent et signent la Convention de l'UNESCO. Demander quelques mois supplémentaires pour les organisations sportives pour se mettre en conformité est équitable. Certains gouvernements n'ont même pas pris la peine de signer une feuille de papier. Elle regrette, mais elle est un peu sur la défensive, car énormément de carrières d'athlètes sont en jeu. Des milliers d'entre eux concourent en tant que membres de fédérations. Le respect du Code est important relativement au programme olympique et à la participation aux Jeux olympiques, dès lors une demande de trois ou quatre mois supplémentaires n'est pas énorme. Bien entendu la prochaine fois, l'AMA ne sera pas aussi flexible, mais on peut au moins leur laisser une chance.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST estime que la question de Mme Ellis est très pertinente, mais, en réponse, il est certain que l'équipe de vérification du respect a soigneusement collaboré avec les FI. L'une des raisons pour lesquelles le report pourrait être sage c'est que l'AMA emploiera dès janvier une nouvelle personne à Lausanne chargée des relations avec les FI, qui a fait partie de la direction du CIO et qui connaît très bien les FI. Et il ne doute pas que cette personne exercera la pression nécessaire recherchée par l'AMA en vue de parvenir à la conformité dans les prochains mois. Dans une certaine mesure, c'est une question de personnel.

M. REEDIE considère que l'autre réponse à la question de Mme Ellis est qu'autour de la table et dans son personnel, l'AMA dispose de probablement les meilleures personnes du monde du mouvement antidopage et en étudiant la liste des FI reconnues et non reconnues par le CIO membres de l'AGFIS, plusieurs sont de sports très modestes qui n'ont jamais pris aucune mesure antidopage, mais le système de reconnaissance pour qu'ils puissent exister au sein du mouvement sportif et notamment en vue d'une inclusion olympique, implique qu'ils deviennent conformes au CMAD. Dans de nombreux cas, la réalité fait que cela reste confiné dans la colonne « Trop difficile » et que cela n'est pas correctement traité. L'Agence savait, de même que toutes les fédérations, que la date approchait et que quelque chose allait devoir être fait et les fédérations olympiques ont moins d'excuses pour les plus petites. Néanmoins, en pratique il ne voit rien de mal à annoncer qu'à la fin de la réunion le bénéfice du doute leur a été accordé. L'AMA ne les a pas déclarées non-conformes, car le seul manquement constaté porte sur les contrôles hors compétition et qu'elles ont jusqu'à la date, quelle qu'elle soit, qui sera

décidée pour régler cette question. Il estime que finalement la crédibilité de l'AMA auprès de ces FI en sortirait marginalement renforcée du fait d'une attitude compréhensive plutôt que de se montrer légèrement prêt à la controverse en leur déclarant qu'elles auraient dû lire les documents et, comme elles ne l'ont pas fait, elles ne sont pas conformes. Il ne croit pas que quoi que ce soit sera perdu. Il estime que l'AMA y gagnera partiellement et il produira une autre motion si nécessaire plutôt que d'être forcé de voter oui ou non. L'autre motion pourrait être que les fédérations ne seront pas déclarées non-conformes, mais qu'elles doivent démontrer à l'AMA à une date impérative qu'elles disposent du mécanisme de gestion d'un programme de contrôles hors compétition approprié. Il doit s'en remettre aux avis sur ce qu'il y a lieu de faire avec les ONAD et il lui semble bien que la question de l'Autriche demeure un vrai problème.

M. BURNS estime évident qu'il y a deux camps en présence. Les fédérations doivent recevoir un préavis. Son gouvernement fait la une des journaux toutes les semaines, avec des titres selon lesquels il n'a pas payé sa cotisation ou que celle-ci n'était pas suffisante. Il considère que le public a le droit de savoir de même que les sportifs que leur fédération n'est pas conforme. M. Kasper a parlé de la gymnastique. Il garantit à M. Kasper que si cela paraissait dans les principaux journaux de son pays, en 24 heures elle se conformerait. Tant que l'Agence ne fera rien, il ne se passera rien. Ceci, d'année en année, a fait l'objet de discussions. Il a été demandé au personnel de déterminer et l'AMA a déclaré qu'elle se réunirait en novembre pour décider le respect et à présent certaines d'entre elles ne sont pas conformes. C'est fou.

LE PRÉSIDENT déclare que l'AMA n'a pas manqué d'atténuer le noir et blanc qui pour beaucoup aurait dû être appliqué. Et elle a décidé en septembre de tenter de mettre au point un système pour rendre compte aux partenaires et indiquer que des efforts significatifs avaient été accomplis et avec du travail supplémentaire l'objectif sera atteint. La question qui se pose finalement est celle de savoir combien d'avertissements devront être donnés. À quel type d'incitation parvient-on en ne cessant de prolonger le délai ? Tel est le souhait des membres du Comité exécutif et il ne peut laisser Mme Elwani dire qu'il y a persistance d'une confusion avec la Convention de l'UNESCO. Un pays tel que le Rwanda ne ratifiera jamais cette Convention de son vivant et il s'arrête sur un pays comme le Kiribati qui a réussi à envoyer deux sportifs à Pékin. Ce pays est plus intéressé à savoir s'il parviendra ou non à entretenir un hôpital pour ses 18 000 habitants qu'à ratifier la Convention. Cela dit sans intention d'excuser les gouvernements, mais dans de nombreux cas, du fait d'événements politiques, il leur est très difficile de comprendre les nécessités qui s'imposent. Même dans son propre pays, dont il espère qu'il est un pays éclairé et le défend comme tel, une procédure a dû être suivie pour ratifier cette Convention comme toutes les autres, qui a exigé des comités parlementaires, des débats, des va-et-vient pour approfondir les connaissances de la question abordée, des comptes rendus aux ministres concernés et de nouveaux débats dans les diverses assemblées parlementaires. Il ne s'agit pas simplement de se réunir pour parvenir à la ratification. Nombre de pays luttent avec acharnement contre le dopage. Et même s'il reste indispensable de faire pression pour obtenir la ratification de cette Convention, il est important de comprendre que dans beaucoup de cas cela ne diminue pas les efforts accomplis pour lutter contre les tricheurs. Il se demande ce qui sera obtenu en reportant la date couperet. Cela étant, ceux qui ce sont exprimés en faveur d'un report de cette date souhaite déposer une motion qui amende les motions existantes à soumettre au Conseil de fondation le lendemain. Peut-être ceci a-t-il été mieux éclairci par M. Burns. Il lui semble que la date est fixée au 31 mars 2009.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare que si tel est le souhait de la réunion de reporter la décision sur le respect ou de demander un nouveau rapport avant de se prononcer cela devrait être soumis à la prochaine réunion du Conseil de fondation, car le Conseil de fondation doit prendre une décision sur le respect. La date du 31 mars n'aboutira à rien. Les membres doivent être conscients que ce rapport de respect soulève un très vif intérêt des médias. C'est un document qui est déjà public et si le Comité exécutif se présente devant le Conseil de fondation et recommande le report cela entraînera de fortes réactions quant au raisonnement à l'origine d'un tel report, pour permettre au

Président de répondre aux questions des médias et à l'administration de répondre aux questions également. C'est un sujet où la crédibilité de l'AMA est en jeu. Lorsqu'elle annonce qu'elle va faire quelque chose et reporte, il est préférable qu'elle ait un bon raisonnement à ce sujet.

LE PRÉSIDENT explique qu'il ne voit aucune raison particulière pour laquelle il y aurait une différence dans la discussion à la réunion du Conseil de fondation en novembre ou sa réunion de mai. Il recherche quelque soutien pour pouvoir l'expliquer et il reconnaît que dans le contexte de la capacité de l'AMA à atteindre ses objectifs cela ne manque certes pas de mettre à mal son image, s'il est jugé qu'elle a un délai qu'elle prolonge lorsqu'il semble trop difficile à respecter. Cela étant, il ne veut s'opposer au droit des membres du Comité exécutif à soumettre des recommandations.

M. KASPER indique que si le Président cherche une excuse, le nouveau Code entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2009 et tout le monde acceptera cela comme une excuse.

LE PRÉSIDENT demande pourquoi le Comité exécutif n'a pas profité de cette excuse en mai 2008 au lieu de demander à l'administration autant de travail. L'AMA a déjà atténué le noir et blanc, l'approche « dedans ou dehors » en fixant un ensemble de circonstances permettant que des changements interviennent et que des seuils soient atteints concernant la progression vers le respect concernant les contrôles hors compétition ainsi que pour d'autres aspects.

M. BURNS suggère, en réponse à la préoccupation du directeur général, de voter tout simplement et de compter les voix. Ensuite les ministres et les représentants du CIO pourront expliquer chacun pourquoi ils ont voté.

LE PRÉSIDENT soumet la motion d'amendement en premier. Cela doit être uniforme et le rapport actuel aux partenaires sera reporté à la réunion du Conseil de fondation de mai 2009 et, entre-temps, l'AMA continuera de s'efforcer à obtenir le respect des signataires qui demeurent non-conformes. Il reste un problème technique avant de demander aux membres de voter. À compter du 1^{er} janvier, un Code révisé entrera en vigueur. Il ne sait pas ce que l'administration fera concernant le respect du Code révisé par rapport au Code 2003.

M. REEDIE indique que la seule difficulté est celle des contrôles hors compétition.

LE PRÉSIDENT présente la motion, et demande à tous ceux qui sont pour l'amendement de lever la main. Il en note sept. Il estime que l'amendement est approuvé. Quatre se prononcent contre, il est donc adopté.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL demande des instructions sur ce que souhaite le Comité exécutif dans le rapport de respect de mai 2009, car il ne sait pas combien de temps le Comité exécutif veut que l'AMA travaille sur un Code périmé. Il se demande si les membres disent réellement qu'il ne devrait pas y avoir de rapport de respect tant que le Code révisé n'est pas entré en vigueur. Sinon, le Comité exécutif demande à l'administration de faire énormément de travail inutile et ancien et elle est suffisamment occupée pour l'instant. Le personnel a travaillé à plein temps, et ce, pour une dépense de plus de 600 000 dollars. Peut-être le Comité exécutif souhaite-t-il que l'administration recommence en 2010 avec la vérification.

LE PRÉSIDENT explique qu'il avait indiqué les difficultés techniques. Il suggère que les membres y réfléchissent durant la pause du déjeuner. Le Comité exécutif doit donner des instructions à l'administration sur ce qu'il y a lieu de faire.

M. BURNS indique qu'il pensait que le vote était de six à quatre, à l'exception de M. Stofile qui s'est exprimé contre.

LE PRÉSIDENT répond qu'il a également compté six à quatre.

M. REEDIE indique que d'après les informations qui sont exposées aux membres, pour autant que les FI soient concernées, la seule vérification concerne les FI énumérées. Il

leur est demandé de fournir un rapport satisfaisant sur les contrôles hors compétition avant la date indiquée, à défaut elles seront considérées comme non conformes.

M. LARFAOUI souligne qu'il a noté sept à quatre lors du vote.

LE PRÉSIDENT déclare qu'il n'est pas certain que le mécanisme d'intervention soit d'aucune valeur à présent. Le vice-président lui a rappelé qu'une motion a été approuvée pour permettre que le respect puisse être reporté à la prochaine réunion. Il estime que la décision sur le respect a été reportée, mais il acceptera de proposer cette motion de nouveau à la prochaine occasion. Peut-être que le Comité exécutif devrait évacuer la motion approuvée plus tôt, à la lumière de l'amendement qui vient d'être approuvé.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST indique qu'il envisageait une motion en complément de l'autre, à savoir qu'il devrait être possible de déclarer conforme une organisation qui a été considérée comme non conforme au cours de la période à venir, plutôt que d'attendre trois ou quatre ans. Il est important de garder pied avec la réalité. Les organisations déclarées conformes à la prochaine réunion pourraient devenir non-conformes dans les quelques mois qui suivent et donc un système doit être prévu à cette fin. C'est une question de procédure et de principes.

LE PRÉSIDENT conclut que le professeur Ljungqvist souhaite que la motion approuvée soit maintenue.

M. BURNS demande si le Conseil de fondation se prononcera le lendemain.

LE PRÉSIDENT confirme que c'est une décision du Conseil de fondation, et donc que la recommandation approuvée par le Comité exécutif sera soumise à son approbation. La recommandation sera la motion amendée. Elle est maintenue et approuvée et n'a pas besoin d'être modifiée. Elle a été entérinée et sera soumise comme recommandation à l'approbation du Conseil de fondation au complet à sa réunion du lendemain.

DÉCISION

La recommandation concernant le rapport respect et d'application du Code sera soumise à l'approbation du Conseil de fondation du lendemain.

7.2 Code mondial antidopage, Standards internationaux et règles modèles

M. ANDERSEN précise que ce point rend compte des mises à jour sur les outils disponibles pour aider les OAD à devenir conformes. Il s'agit des Standards, des lignes directrices et des règles modèles de bonnes pratiques. Ces outils sont disponibles en ligne pour aider ceux qui souhaitent se mettre en conformité avec le Code.

LE PRÉSIDENT prend note de ces mises à jour.

DÉCISION

Il est pris note des mises à jour du CMAD, des Standards internationaux et des règles modèles de bonnes pratiques.

7.2.1 Standard international pour la protection de la vie privée et des informations personnelles

LE PRÉSIDENT indique que le document a été diffusé quelques jours auparavant aux membres à la suite des réunions qui ont eu lieu récemment en Europe et auxquelles ont assisté plusieurs membres du personnel. M. Cooper fait partie du cabinet juridique qui a aidé l'AMA dans la préparation de cette question et du standard lui-même. Il précise qu'une discussion a eu lieu la veille avec les représentants européens qui a permis de revenir sur certaines de leurs préoccupations. Ces points vont être soulevés maintenant.

À cette discussion participaient MM. Niggli et Cooper et lui-même. Elle a été utile, car elle a permis à l'AMA de mieux comprendre d'où partaient les représentants européens. Il pourrait traiter cette question en demandant à M. Niggli de présenter le document ou bien il pourrait demander les commentaires, dont ceux de l'Europe, avant de proposer à MM. Niggli et Cooper de répondre à tous les points soulevés. Il préfère la seconde option qui est de laisser place au débat sur la question de préférence à une déclaration avant la discussion.

MME DE BOER-BUQUICCHIO déclare qu'elle est très reconnaissante que ce point soit porté à l'ordre du jour du Comité exécutif et du Conseil de fondation. La question a été discutée à fond au cours de la réunion du Comité exécutif de septembre et bien entendu nécessite une attention supplémentaire. Sur le plan de la procédure, le Président vient juste de faire référence à l'addendum qui a été joint au dossier que la plupart des membres ont reçu alors qu'ils étaient déjà en route pour Montréal. Il s'agit d'une note de référence et elle regrette que le document ait été distribué si tard. Hormis le fait que ces documents, naturellement, devraient être envoyés trois semaines à l'avance (les règles sont strictes à ce sujet), il aurait été beaucoup plus efficace qu'elle l'ait eu une semaine auparavant à Strasbourg, lorsque le CAHAMA a étudié la question en présence de la Communauté européenne et de l'administration de l'AMA.

Elle souhaite aborder le fond de la question. Elle se félicite que le standard ait été rédigé, car, en toute justice, la protection des données n'était pas jusqu'alors une préoccupation du monde antidopage et elle l'est devenue, ce qui, en ce sens, représente un progrès considérable. Cela donne un cadre aux pays qui ne disposent que d'un faible niveau de protection des données. Elle affirme que l'Europe souhaite un standard (pas nécessairement celui-là) et s'est trouvée être à l'origine du processus de rédaction. Et elle se réjouit que ce processus ait été entamé et espère que le Standard sera opérationnel très prochainement. « Opérationnel » signifie une référence solide pour les OAD, qui rendra possible le respect de la vie privée et des informations personnelles dans la conduite des programmes antidopage. Il est indispensable de se souvenir que le sportif et ses droits sont au cœur de cette préoccupation. Lors de la rédaction, deux difficultés ont été mentionnées, la première étant de faire correspondre les exigences de la nécessité pour l'antidopage avec les droits respectifs de l'individu à la protection de sa vie privée et que les standards soient applicables dans le monde entier en vue de l'harmonisation, objectif suprême de l'AMA. Dans la situation actuelle, la version du Standard adoptée le 20 septembre ne réunit pas entièrement ces objectifs à son avis. L'autorité la plus élevée responsable de la protection des données dans l'Union européenne, qui est le Groupe de travail Article 29 (G29) n'est pas en mesure d'approuver ce Standard. Le comité de protection des données du Conseil de l'Europe est du même avis. Dès lors, les États membres européens ne pouvaient ignorer une telle décision. En fait, certains des États membres ont déjà reçu l'instruction précise de leurs propres autorités nationales de protection des données de ne pas l'utiliser à compter du 1^{er} janvier 2009. Le Groupe de surveillance de la convention antidopage du Conseil de l'Europe ainsi que les États membres européens ont unanimement fait écho à cette situation en proposant, en septembre, de reporter l'adoption, mais sans succès. Ce qu'ils souhaitent faire à présent c'est demander un moratoire sur son entrée en vigueur. Elle vient de constater la volonté de la majorité du Comité exécutif de reporter à dans deux mois l'application de décisions prises et elle estime que lorsqu'il s'agit d'un sujet comme la protection des données, il est tout à fait concevable d'observer la même attitude.

Elle souhaite fournir quelques exemples concrets où elle perçoit des incompatibilités. À défaut d'être exhaustive, elle en donnera simplement quelques-uns. Le premier porte sur le principe de proportionnalité. Il est nécessaire de protéger les « participants » contre la divulgation disproportionnée d'informations personnelles. Et il est nécessaire de s'assurer que ce qui est transmis l'est par un sportif libre et informé et que ce n'est pas considéré comme un blanc-seing en vue d'utiliser les informations pour un objet autre que celui initialement prévu. Des dispositions légales restreignent une telle divulgation et avec le standard actuel il n'est pas possible d'empêcher des entités situées dans un État tiers de divulguer des informations personnelles conformément au Code et l'Europe devra

adopter une réglementation complémentaire pour appliquer ou restreindre l'application du Standard en vertu de sa propre législation. Autre exemple, la durée de rétention des informations. Les règles de protection des données exigent une durée maximum de leur rétention or tel n'est pas le cas actuellement dans le Standard.

Autre exemple essentiel, la question du droit des participants concernant ces informations personnelles (article 11). Les exceptions prévues dans cet article au droit des participants d'accéder aux informations qui les concernent sont très vastes et non définies par la loi, et donc une clarification supplémentaire sera nécessaire dans le Standard.

Les membres ne devraient pas passer plus de temps à analyser pourquoi le Standard n'est pas applicable. L'Europe a toujours souhaité offrir son aide et elle désire éclaircir ces questions avant l'adoption du Standard. Elle répète que ce n'est pas seulement un problème européen. C'est un standard mondial et c'est ce qu'il devrait être. Les frontières sont largement sans valeur lorsqu'il s'agit de la circulation des données personnelles, notamment dans une société de TI. Elle indique que la position européenne pourrait être résumée comme suit : l'Europe ne tient pas à ralentir le processus d'amélioration de la protection des données dans l'antidopage à un niveau mondial et elle veut obtenir un standard opérationnel dès que possible. L'Europe est consciente qu'il représentera une immense avancée et que les pays avec une législation moins exigeante en matière de protection des données ne pourront pas modifier leur système du jour au lendemain. L'Europe ne peut pas actuellement appliquer ce Standard, elle en a le droit tant qu'il n'est pas compatible avec sa propre législation de protection des données. Elle ne pourra pas travailler avec ce Standard et, en tout état de cause, cela sera au détriment d'une harmonisation plus approfondie. Il est donc demandé un moratoire sur son entrée en vigueur et elle souhaite une fois de plus souligner les conséquences de l'harmonisation, sachant que la vaste majorité des FI est basée en Europe. Elle demeure engagée dans un dialogue constructif avec d'autres continents et l'administration quant à la manière de modifier le Standard et elle se félicite du fait que l'AMA a indiqué qu'elle était prête à le faire à la précédente réunion du Comité exécutif. En mai, l'Europe a exprimé sa préoccupation sur deux points : l'adoption trop hâtive du Standard et la nécessité de coopérer avec le G29 de l'UE.

Elle conclut par quelques propositions. Premièrement, elle aimerait que d'autres continents participent à ce débat. Il aurait dû avoir lieu il y a longtemps et elle est heureuse que la question ait été abordée la veille à la réunion des conseillers seniors. Elle propose d'organiser une tournée de consultation supplémentaire et des réunions de rédaction avec le Conseil de l'Europe, la Commission européenne et l'AMA. Enfin, elle a une question sur les relations entre le Standard et la Convention de l'UNESCO qui ne manquera sans doute pas d'avoir un impact sur les autorités publiques notamment puisque son statut par rapport à cette Convention sera décisif pour ce qui est de son aspect contraignant ou non. Elle répondra volontiers aux questions si son introduction n'a pas fourni suffisamment d'informations sur les préoccupations de l'Europe, mais elle répète clairement la proposition du CAHAMA qu'elle a mentionnée et qui est que l'Europe demande formellement un moratoire sur l'entrée en vigueur du standard. Et si cela n'est pas possible, elle devra simplement annoncer qu'elle ne peut pas appliquer le Standard à compter du 1^{er} janvier 2009.

LE PRÉSIDENT explique que Mme De Boer-Buquicchio laisse prévoir, dans le contexte de sa demande d'un moratoire qu'elle pourrait souhaiter soumettre une motion pour annuler la décision que le Comité exécutif a déjà prise et il lui en donnera la possibilité plus tard. Pour l'instant, il aimerait entendre les autres commentaires.

M. NIGGLI déclare qu'il souhaite apporter quelques informations sur le contexte, avant de laisser la parole à M. Cooper qui est le spécialiste incontesté dans ce domaine pour traiter les questions dans le détail. Premièrement le document distribué cette semaine : il a entendu les commentaires de l'Europe et déclare que l'AMA s'efforce toujours de transmettre les documents à l'avance, toutefois, les membres du Comité exécutif doivent savoir que, comme convenu, l'Agence a demandé une réunion du G29,

afin de pouvoir discuter la question en profondeur après la précédente réunion du Conseil exécutif. Celle-ci a eu lieu en septembre et la première date de réunion possible a été le 12 novembre. Elle a donc eu lieu le mercredi précédent. Ensuite, le jeudi et le vendredi le sujet a été discuté par le groupe de surveillance et le CAHAMA et les conclusions de la discussion du CAHAMA (en l'absence de l'AMA) ont été reçues le lundi suivant. Fournir un document trois semaines à l'avance quand la réunion avec les autorités concernées a eu lieu une semaine seulement auparavant aurait donc été quelque peu difficile. La question a été abordée par le CAHAMA en l'absence de l'AMA. Le CAHAMA a confirmé la décision prise par le groupe de surveillance du Conseil de l'Europe le mercredi lorsque l'AMA était à la réunion du G29 à Bruxelles. Le dernier argument qu'il souhaite développer avant de passer la parole à M. Cooper est que le Standard a été approuvé par le Comité exécutif en septembre étant entendu qu'il s'agissait d'un standard minimum et dans l'éventualité de tout conflit entre le Standard et le droit national, c'est ce dernier qui prévaut. Si les membres se souviennent de la discussion qui a eu lieu à l'époque, il a été estimé que cela ne poserait pas de problème à l'Europe puisque le droit européen prévaudrait toujours et dès lors le reste du monde bénéficierait d'un standard sans que cela pose de problème en Europe. C'est sur cette base que l'AMA a poursuivi son travail.

M. COOPER estime qu'il pourrait être utile de commencer en replaçant la demande dans son contexte. La procédure de consultation concernant le Standard a commencé en 2007. Depuis lors, deux phases de consultation très étayées ont eu lieu générant plus de 80 contributions de la part des partenaires intéressés, des gouvernements, des organismes sportifs, etc. Il est juste de dire que le processus a bénéficié de substantielles contributions européennes. En fait, l'AMA a probablement reçu davantage de commentaires en substance dans une perspective européenne (dont elle a très diligemment tenu compte) que de n'importe quelle autre région du monde. L'Agence a reçu des soumissions après consultation d'un certain nombre de Commissions nationales informatique et liberté (CNIL) et d'OAD qui ont consulté leur CNIL. L'AMA a reçu une soumission de la Belgique qu'il mentionnera plus tard. Elle a reçu une soumission du gouvernement français, allemand, d'une CNIL suisse, d'une OAD danoise qui a consulté sa propre CNIL. En 2007, en novembre l'Agence a rencontré les responsables des CNIL allemandes et suisses ainsi que les représentants de l'organe canadien de protection de la vie privée. Comme les membres du Conseil de l'Europe le savent, les réunions ont eu lieu avec eux en 2008 sur plusieurs sujets : ADAMS et le Standard. À diverses réunions les CNIL étaient également représentées. Très récemment, l'AMA a dû s'engager dans un exercice pour répondre à un document qui a été préparé et diffusé par le groupe de travail Article 29 (G29), organe très influent des autorités nationales de l'Union européenne. Malheureusement, ce document se fondait sur une version antérieure du standard et lorsque l'AMA a rencontré le G29 pour lui transmettre cette information et lui demander de reconsidérer et d'étudier la version la plus récente du Standard, il a refusé. L'AMA a reçu un vaste volume de contributions et en a tenu compte très attentivement. Ceci est absolument naturel puisque l'Europe présente le droit le plus développé du monde en matière de protection des données.

Il est probablement utile d'ajouter un point à propos des derniers développements. À la dernière réunion du Comité exécutif, l'administration a reçu pour instruction de rencontrer le G29 ou au moins un sous-groupe de cet organe. Il n'a été possible de convenir que du 12 novembre pour cette réunion. La réunion s'est déroulée la semaine précédente et, franchement quelque peu à sa surprise, le Standard n'a, en fait, pas été abordé, alors même qu'il était la raison invoquée par l'AMA pour cette réunion. Une discussion très riche et informative a eu lieu, mais elle a plutôt porté sur des questions sans rapport avec le Standard et l'interaction des lois de protection des données et des pratiques antidopage. À son avis, c'est regrettable et un peu frustrant.

Il répond à quelques-uns des points soulevés et revient sur certains des thèmes abordés avec les représentants européens. En premier, l'affirmation selon laquelle le Standard est incompatible avec le droit de l'Union européenne. « Compatible » devrait signifier équivalent au droit européen. Les membres du groupe d'expert qui assiste l'AMA n'ont pas réellement ressenti que cet argument particulier bénéficiait d'un raisonnement

ou d'un fondement déterminant. En particulier, les experts ont indiqué très clairement qu'il s'agissait d'un standard minimum, mais avaient aussi tenu à s'assurer qu'il n'entraîne en conflit direct avec aucune législation nationale existante et pour cette raison une lecture attentive du Standard démontrera qu'il ne peut entraîner de conflit, lorsqu'une loi nationale serait en conflit avec toute partie de celui-ci, c'est elle qui prévaut et ceci est consistant avec la production d'un standard international. Par exemple, il lit dans la version actuelle du Standard à l'article 4.1. « Lorsque la conformité à ce Standard international peut amener une organisation antidopage à violer d'autres lois applicables, ces lois prévaudront ». L'article 5.1 prévoit que « Les organisations antidopage doivent traiter les données personnelles pour autant que ce traitement ne soit pas contraire aux lois applicables sur la vie privée et la protection des données ». Ainsi, l'argument selon lequel le Standard pourrait entrer en conflit avec le droit national n'a pas beaucoup de force.

Sinon, un autre thème qui ne cesse de ressurgir celui du Standard qui ne va pas suffisamment loin. Il a toujours été clair à ce sujet qu'il s'agissait d'un standard minimum, mais il estime que « minimum » est en fait un terme très péjoratif. En examinant le Standard, les membres constateront que c'est en fait un standard extrêmement robuste, extrêmement dominé par les principes et normes européens. En fait, son cadre n'est pas très éloigné de la directive c'est donc un standard d'un assez haut niveau. Et parallèlement, rien n'a été fait pour contrarier aucun droit national ou régional. Les experts ont été soucieux du fait que l'AMA voulait adopter un standard mondial et international et qu'il n'existait aucun précédent. S'il en existe un, il aimerait le voir. La conviction des experts du groupe qui a planché sur le sujet c'est que lorsque le Standard sera appliqué, le reste du monde, sans oublier le fait que probablement les trois quarts des nations sportives ne disposent ni de lois, ni de pratiques de protection des données, éprouvera cela comme une énorme difficulté. Et il a été un peu surprenant d'entendre l'argument selon lequel l'application devrait être reportée en provenance du lieu même qui en fait dispose de telles lois de protection de ses sportifs, et en dépit du fait qu'il a souligné que cela serait étendu aux régions ne disposant d'aucune protection juridique.

Enfin pour terminer, il lui est souvent demandé pourquoi l'AMA ne devrait pas reporter et quel mal y aurait-il à reporter. Il ne cesse de tourner la question dans sa tête et de se demander ce que reporter permettrait de réaliser. D'un point de vue européen, c'est un standard minimum et le droit européen continuera de fournir la protection supplémentaire plus solide des législations nationales. Si on s'inquiète des conflits, il ne peut y en avoir. En revanche, que perdrait-on en reportant ? Premièrement l'absence de tout type de protection en termes de respect de la vie privée et de protection des données à trois quarts du globe. Deuxièmement, il y a la question du retard. Il ne souhaite pas être trop pessimiste, mais il estime que l'histoire devrait servir de guide. Lorsque les autorités de l'Union européenne ont cherché à générer un consensus sur un code, par exemple, le délai a été quelque peu long. Jusqu'à présent, dans les 13 ans qui ont suivi l'adoption de la directive, le texte d'origine, point de départ du droit sur la protection de données dans l'Union européenne, un code industriel a été approuvé et quant aux décisions adéquates prises par des pays, il y en a 3 : Suisse, Argentine et Canada (en partie), plus deux ÎLES Anglo-normandes. Cela en treize ans. C'est ce dont il faut se souvenir lorsqu'on prend en compte qu'il y aura un retard.

Finalement, le mandat du groupe a toujours été et continuera d'être la collaboration avec les régulateurs en Europe et ailleurs au renforcement de ce standard minimum. Concernant les points soulevés sur le principe de proportionnalité, ce principe très important est en fait intégré dans le Standard lui-même. Si les OAD européennes doivent en faire plus pour tenir compte de la proportionnalité dans leurs pratiques actuelles, alors il s'agit d'une exigence de leur législation nationale et en tout état de cause le Standard leur commande de la respecter. De même, avec la rétention des données, la directive de protection des données ne dit pas qu'il doit exister une période de temps maximum durant laquelle les données doivent être conservées, mais précise que cela doit correspondre de manière pertinente aux raisons de leur utilisation. L'une des questions

souvent soulevée durant les discussions est celle de savoir pourquoi des conseils supplémentaires ne peuvent être proposés pour ce qui est de données particulières devant être conservées. Le groupe était très heureux de cette idée, mais a décidé qu'il ne tenterait pas de tenir compte de chaque contexte antidopage dans le cadre du Standard pour lesquels les données sont traitées, car cela serait ingérable. De même avec les droits d'information, le groupe est assez fier et estime que l'article 10 fournit des éléments très solides sur les divulgations d'informations aux sportifs, dans certains cas, divulgations qui dans un certain sens ne sont pas mandatées par les lois de protection des données européennes.

Il conclut, comme il sait que nombre de soumissions sont parvenues des contingents européens, toutes extrêmement utiles et dont il a été tenu compte, qu'il lui semble que la CNIL de Belgique qui existe depuis un certain temps est très respectée, l'a bien compris. La CNIL a déclaré ce qui suit au groupe : « la commission considère que puisque le Standard impose un standard minimum, des divergences entre ces règles et la législation belge ne représentent pratiquement pas de danger pour le respect de la vie privée des sportifs, sous réserve que les gouvernements belges compétents tiennent compte de ces différences lors de l'incorporation du Standard dans le droit national. La commission défend que « le présent Standard contient un certain nombre de principes qui peuvent contribuer immanquablement à une meilleure protection de la vie privée des sportifs ». Il estime que ceci résume les principes qui sous-tendent cette initiative et l'objectif désiré.

LE PRÉSIDENT demande si quelqu'un souhaite contribuer ou faire un commentaire.

M. STOFILE considère qu'il s'agit d'un vrai débat pour les mêmes raisons qui ont été soulevées en septembre. Ce qu'il comprend de ces questions soulevées par l'Europe, c'est que le Standard, tel qu'il a été adopté en septembre, ne correspond pas à ses attentes. Il estime que cela a été réglé en septembre par l'utilisation du terme « seuil minimal ». À savoir que pour ceux qui ne disposent d'aucun standard cela représente un seuil à respecter et pour ceux qui ont des standards qui pourraient le dépasser, ils peuvent volontiers appliquer leur droit national (tel est le cas en Belgique).

La deuxième chose dont il se souvient d'avoir dit c'est qu'après l'adoption du seuil minimal, l'AMA et l'Europe devraient s'engager dans un processus de consultation pour trouver un terrain d'entente sur la question. On lui a dit que cela avait eu lieu mais il ignore comment cela n'a pas pu déboucher sur quoi que ce soit, car il se serait attendu que, sur un désaccord à propos de la proportionnalité, les deux systèmes se seraient consultés, l'un déclarant la nécessité d'une meilleure proportionnalité, l'autre déclarant qu'il y est parvenu ou comment il y parviendra. En d'autres termes, préparer les questions, les prenant l'une après l'autre pour les régler, et résoudre les divergences, le cas échéant ou comment parvenir à une compréhension synchronisée en cas de différences.

Le Comité exécutif a également accepté en septembre qu'il serait préférable d'instituer un seuil minimum pour conférer une certitude à la situation plutôt que de n'avoir rien. En l'absence d'un format pour protéger les droits des sportifs, ils ne seraient jamais protégés. En termes réels, il n'y aura aucune protection et donc en septembre le Comité exécutif a déclaré que ce Standard minimum serait mis en place pour donner une plateforme à ceux qui n'ont rien. La décision a été prise sur la base d'un engagement en cours dans l'attente de parvenir à un certain consensus. Il lui semble qu'un tel engagement a eu lieu, mais qu'aucun consensus n'a été atteint. Il craint ce qui pourrait se produire si ceux qui ne bénéficient d'aucun standard persistent, dans l'attente que tous se mettent d'accord sur un standard plus élevé que celui considéré comme convenable au départ. Il ne voit pas comment il serait possible de passer l'examen du secondaire avant celui de l'école primaire. Une meilleure clarté sur les vrais problèmes est nécessaire afin de pouvoir traiter la question plus méticuleusement et succinctement. Il est indispensable de comparer des pommes avec des pommes, après quoi le débat pourra avoir lieu. Il a autant les yeux bandés en novembre qu'il les avait en septembre. Le principe lui semble clair : en l'absence de rien, mettre en place un seuil minimum. S'il

est trop bas, il faut l'élever. C'est ce qui se passe en saut en hauteur ou à la perche. Il ne voit pas pourquoi il devrait voter contre sa décision initiale en septembre. Il lui reste encore à être convaincu. Il ne perçoit aucunement l'apparition d'un élément nouveau.

MME ELLIS déclare qu'elle est reconnaissante de cette explication, vraiment utile en termes de procédure. Elle ajoute aux remarques que les pays dans la région qu'elle représente ont accompli énormément de travail afin de s'aligner sur le standard. Et cela enverrait un dangereux message aux pays qui ont commencé à travailler de leur dire que l'AMA va revenir sur ce qu'elle a fait et cesse de faire pression. Il est très important d'insister sur le fait que c'est un standard minimum et les pays devraient de toute évidence être encouragés à le dépasser et à instaurer des standards plus élevés, mais l'AMA devrait être très réticente à reporter encore les décisions de mettre en place le Standard pour les pays qui n'en ont pas.

MME DE BOER-BUQUICCHIO indique qu'elle a un problème avec la définition de seuil minimum qui est employée tout le temps par tous ceux qui défendent simplement l'application du standard. Cette terminologie est incorrecte, car elle se veut la base exacte à partir de laquelle démarrer. Il est totalement impossible de protéger la vie privée un peu seulement. Soit on la protège, soit non. Elle a donné quelques exemples sur lesquels elle pourrait apporter des précisions, notamment les informations sensibles, la durée de rétention, le consentement et la transmission de données du sportif. Il s'agit là de principes de base et ce n'est pas seulement dépasser un standard relativement peu élevé, bien qu'elle n'ait jamais suggéré (et elle souhaite corriger cela immédiatement) qu'un standard minimum puisse ne pas être un standard élevé. Regarder ainsi est tout simplement incorrect. Selon les exemples donnés, elle parlerait plutôt d'incompatibilité avec le droit européen.

Elle souhaite réagir brièvement à ce qu'elle a entendu, à savoir qu'il y a eu consultation, mais cela n'impliquait pas l'accord des États et elle est presque certaine que les gouvernements qui ont été consultés ont soulevé des questions et mentionné les problèmes. Et elle ignore les réponses de l'AMA à ces questions. Quant au fait qu'il y a eu un manque de communication entre le G29 et l'AMA, elle estime que des efforts ont été faits pour partager correctement toutes les informations et ces documents devraient être mis à disposition lorsqu'ils sont à la disposition du G29. Elle recommanderait simplement une meilleure communication à cet égard. Elle a entendu que l'AMA était absente lorsque le CAHAMA a abordé cette question. Néanmoins, le groupe de surveillance a eu un échange de vues avec l'AMA.

Pour en revenir au G29 et à l'interaction entre ce groupe et l'AMA, il est vrai que d'autres points ont été soulevés, mais ceci ne fait que refléter la sensibilité du débat et la portée des implications de ce Standard et ses implications dans la protection des données.

Elle demande aux membres d'imaginer ce qui se produirait si une décision de justice en Europe était rendue contre l'usage du Standard parce qu'il est incompatible avec le droit européen. Cette situation désastreuse représenterait un bon en arrière majeur pour l'antidopage en général. Ce n'est pas l'Europe contre le reste du monde. C'est pour éviter une décision de justice (et elle ne peut pas l'exclure) qui menacerait l'intégralité du principe et le système qui est défendu. Elle a entendu M. Stofile dire qu'il s'en tenait à sa position. En réponse à sa question pourquoi le Standard devrait être reporté, elle demande où est le besoin de se hâter. Il y a d'autres moyens de fournir des avis sur la protection des données, il existe de bonnes pratiques disponibles dans les États membres et elles pourraient être partagées afin d'amener les pays au niveau d'un standard qui soit compatible avec le standard élevé que chaque sportif est en droit d'attendre dans chaque pays. De même que M. Stofile n'est pas convaincu, elle ne l'est pas non plus par les arguments qu'elle a entendus autour de la table et elle maintient sa proposition.

En relation avec la question du danger potentiel venant des tribunaux européens, M. COOPER répond que le Standard s'efface devant le droit national. Dès lors, toute contestation sera fondée sur le droit national et non sur le Standard. En réponse à la

raison pour laquelle cela devrait être précipité, il indique que les membres ont la possibilité d'imposer une véritable réglementation de protection de la vie privée à l'échelle mondiale. Ceci ne s'est jamais produit auparavant et représente une véritable avancée en matière de protection des données personnelles. Ceci est peut-être une occasion que les membres ne devraient pas laisser passer. Les membres doivent aussi se souvenir de la durée qui pourrait être nécessaire pour parvenir à un consensus plus large, même en Europe, car il est vraiment difficile de s'entendre sur ces questions, sans parler du niveau mondial.

Il appuie sans conteste l'argument selon lequel l'AMA doit continuer à travailler avec les autorités de protection des données. Il est très clair à son avis que c'est une question qui ne va pas disparaître et qu'elle aura un impact sur d'autres au-delà du standard concernant l'antidopage dans le sport. Et les membres doivent en être conscients.

M. STOFILÉ explique que les juristes ont déclaré de manière plus sophistiquée ce qu'il voulait lui-même exprimer. Il allait poser la question : si de telles pratiques existent ne devraient-elles pas être partagées ? Tel est le problème. S'il y a d'autres possibilités, elles devraient être partagées et ensuite il aurait une meilleure compréhension de ce qui manque. Le standard minimum l'est précisément parce qu'il est moins exigeant qu'un standard élevé, mais il représente un point de départ.

LE PRÉSIDENT déclare que la discussion a été profitable et qu'il a apprécié les contributions. La position est qu'une décision a été prise à la réunion de septembre. Et parallèlement (ce qui ne faisait pas partie du débat) que des discussions se poursuivraient avec l'Europe. Elles ont eu lieu, mais n'ont pas abouti. Le document indique aussi que des pourparlers interviendront et le G29 doit se réunir de nouveau en février, et c'est la prochaine possibilité pour l'AMA d'approfondir la discussion. Cela étant, une décision a été prise. Mme De Boer-Buquicchio demande une résolution qui l'annulerait pour d'autres facteurs ? Si tel est son souhait, elle doit présenter une motion. Il recherchera quelqu'un pour appuyer cette motion à cette occasion. Il n'a fait appel à personne ce matin, car il était très évident que d'autres l'appuieraient. Il estime cependant, à présent, que c'est nécessaire.

MME DE BOER-BUQUICCHIO explique qu'elle souhaite formuler une dernière remarque concernant à l'argument qu'elle a développé dans sa seconde intervention à propos du risque d'une décision de justice qui s'opposerait au Standard international. Elle rappelle aux membres qu'elle a posé une question à propos de l'état de ce Standard international dans son rapport à la Convention de l'UNESCO. Ceci est particulièrement important. Si le Standard tel qu'adopté est une annexe de la Convention de l'UNESCO, ce texte sera contraignant, ce qui ne manquera pas d'avoir des implications. Si ce n'est qu'une simple annexe, il ne sera pas obligatoire. Elle souhaiterait énormément obtenir une réponse à cette question, avant de s'exprimer sur la proposition de procédure qu'elle pourrait décider de suivre.

M. NIGGLI explique que la Convention de l'UNESCO a deux types de documents en annexe. L'un est obligatoire et l'autre non. La décision de placer un document dans l'une ou l'autre des catégories est une décision prise par l'assemblée des parties de l'UNESCO. C'était le cas lorsque la Convention a été rédigée et ce n'est pas un sujet qui relève de l'AMA. Les parties ont décidé quel document elles souhaitaient rendre obligatoire et lesquels elles souhaitaient seulement en référence. Il estime, pour répondre à la question, que c'est un débat qui doit être soumis à l'UNESCO qui devra prendre la décision.

MME DE BOER-BUQUICCHIO appelle à un moratoire sur l'entrée en vigueur du Standard.

LE PRÉSIDENT veut savoir si quelqu'un soutient la motion.

M. STOFILÉ demande si Mme De Boer-Buquicchio peut expliquer ce qui devra être utilisé par la communauté internationale durant le moratoire.

MME DE BOER-BUQUICCHIO répond que dans l'attente de l'entrée en vigueur, des contacts intensifs auront lieu entre l'AMA, le G29 et le Conseil de l'Europe, mais sans aucun texte juridique. Toutefois, comme elle l'a suggéré quelques minutes auparavant il sera possible de partager les informations sur les bonnes pratiques pour que les partenaires qui en ont besoin puissent l'obtenir, ce que l'AMA pourra certainement fournir. Le Standard international pour la protection de la vie privée et des renseignements personnels est, après tout, le résultat d'un travail qui a consisté à rassembler des informations sur la question. Dans sa proposition, il n'y aura pas de texte régissant cette question tant que le Standard ne sera pas en vigueur.

LE PRÉSIDENT indique que la réponse simple est que les sportifs des trois quarts des pays du monde ne bénéficieront d'aucune protection jusqu'à l'adoption du Standard.

M. BURNS soutient la motion.

LE PRÉSIDENT demande que tous ceux qui sont favorables à la motion lèvent la main. Il demande ensuite à tous ceux qui sont contre de se prononcer. De toute évidence, la motion n'est pas approuvée.

MME DE BOER-BUQUICCHIO estime que cela ne l'empêche pas de présenter la motion le lendemain.

M. NIGGLI répond que c'est une question qui relève du Comité exécutif.

LE PRÉSIDENT explique que la décision du Comité exécutif sera soumise à ratification ou approbation du Conseil de fondation. Il considère que lorsque cette motion particulière sera soumise à l'approbation du Conseil de fondation, Mme De Boer-Buquicchio aura le droit de s'exprimer. Il demande au directeur général de confirmer.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL rappelle que le Conseil de fondation a délégué son autorité au Comité exécutif pour approuver les Standards, c'est pourquoi le Comité exécutif les a approuvés ainsi que leurs amendements. Le Conseil de fondation peut prendre toute décision sur tout sujet et passer outre le Comité exécutif s'il dispose d'une majorité écrasante. Il ne voit pas ce qui pourrait légalement l'en empêcher. Toutefois, il interférerait avec l'autorité déléguée.

LE PRÉSIDENT suppose que cela sera inclus dans le point divers. Il ne pourra pas empêcher Mme De Boer-Buquicchio de prendre la parole le lendemain. Peut-être, pourrait-il s'entretenir avec elle après la présente réunion.

DÉCISION

La proposition d'un moratoire sur l'entrée en vigueur du Standard international pour la protection de la vie privée et des informations personnelles est rejetée.

7.3 Question de la conformité de l'IWF

LE PRÉSIDENT informe les membres qu'un document dans leur dossier leur donne les dernières informations sur la question. Quelques recommandations nécessitent également une prolongation des contacts entre l'IWF et l'AMA. Il ne demande pas à M. Niggli de s'exprimer sur ces documents. Il suffit d'en prendre note.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST apporte des informations supplémentaires sur l'analyse ADN éventuelle des échantillons prélevés durant les Jeux olympiques. Il vient d'être informé qu'il ne s'agit malheureusement que de sérums et non d'échantillons sanguins complets. Ceci signifie qu'il pourrait manquer un certain nombre de cellules pour l'identification de l'ADN. Les membres ne devront pas être trop déçus si ces analyses ne fournissent pas d'informations supplémentaires.

LE PRÉSIDENT indique qu'il sera pris note du rapport.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur la conformité de l'IWF.

8. Départements/Secteurs de programmes

8.1 Science

8.1.1 Rapport du président du comité Santé, Médecine et Recherche

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST informe les membres qu'il sera très bref. La journée a été longue et les membres ont devant eux un rapport complet. Il leur rappelle qu'en plus des Standards Liste, pour les laboratoires et pour l'AUT qui ont été révisés et approuvés par le Comité exécutif en septembre, il pourra leur être demandé de ratifier des documents techniques au cours des prochains mois avant la prochaine réunion.

Par ailleurs, demande avait été faite de rendre compte au Comité exécutif des résultats des projets de recherche des dernières années. Il a suggéré au Dr Rabin que, si les membres sont toujours intéressés (25% du budget a été dépensé de façon raisonnable), le rapport puisse être présenté. Le Dr Rabin et lui-même l'ont étudié la veille et il suggère de l'exposer au Comité exécutif.

LE PRÉSIDENT indique qu'il ne tient pas à réduire la présentation de cet audit. Il est essentiel de comprendre comment l'AMA a progressé en termes de bourses de recherche.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du comité Santé, Médecine et Recherche.

8.1.2 Passeport de l'athlète et paramètres sanguins

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres que c'est l'une des activités les plus importantes réalisées par l'AMA. Les membres constateront selon le document que l'administration est pratiquement en passe de publier un manuel de méthode (ceci interviendra dans la prochaine semaine ou la suivante). Il sera alors soumis à des experts que l'AMA a engagés dans le courant de ce projet, afin qu'il puisse en débattre et l'approuver. Le document final pourrait alors être publié en début d'année prochaine. C'est une avancée significative en vue d'un modèle destiné à tous pour l'utilisation du passeport de l'athlète pour tous.

LE PRÉSIDENT estime en effet qu'il s'agit d'un grand progrès et l'AMA devrait penser à un lancement pour tâcher d'en obtenir quelque publicité. Il pourra en parler plus tard avec l'administration.

DÉCISION

Il est pris note du rapport d'activité sur le passeport de l'athlète et les paramètres sanguins.

8.1.3 Programmes de recherche scientifique : rapport sur les projets de recherche de 2001 à 2008 et leurs résultats

LE DR RABIN rappelle aux membres qu'un rapport semblable leur a été soumis il y a deux ans, afin de faire le point sur les résultats de cet important programme de l'AMA lancé en 2001. Il existe donc depuis huit ans. C'est l'un de ces premiers programmes, et le comité Santé, Médecine et Recherche a déterminé des thèmes prioritaires pour les activités de recherche dès l'origine. Il est très important d'indiquer qu'ils ont évolué à mesure des progrès de la science. Par exemple, si on examine le troisième point indiqué sur l'écran, le thème des stéroïdes anabolisants exogènes et endogènes a été, très tôt,

inscrit au programme. Depuis lors, tant de bons résultats ont été obtenus que ce thème a été remplacé avec ceux des projets plus généraux relatifs à la Liste des interdictions. Cela montre que la science évolue tandis que l'AMA progresse.

En huit ans, elle a reçu 441 demandes de bourses, un nombre assez élevé qui provenaient de cinq continents et de 36 pays, représentant 211 équipes au total. Il est important de se rendre compte qu'environ les trois quarts de ces demandes étaient faites par des équipes n'appartenant pas à la recherche antidopage traditionnelle. Cela signifie donc que les secteurs de recherche universitaires ou privés éprouvent un réel intérêt à aider l'AMA et font des demandes de bourses pour promouvoir la recherche et les connaissances antidopage. En examinant la position actuelle de l'Agence en ce qui a trait aux investissements, le montant total investi en 2009 (après approbation du budget 2009) approchera des 40 millions de dollars, c'est donc un investissement significatif de sa part avec environ 25 millions déjà versés aux équipes de recherche. Pour ce qui est des engagements pour ce qui est du pourcentage du budget général de l'Agence, cela a représenté un quart de ce budget, ce qui est considérable, par comparaison avec d'autres, tels que ceux de l'industrie pharmaceutique connue comme un instigateur important de la recherche, plus de l'ordre de 20%. L'AMA est donc un promoteur très actif de la recherche. Revenant aux 441 projets reçus, environ 194 d'entre eux ont été approuvés, soit un taux de succès d'environ 40%, ce qui, selon les normes internationales, est raisonnablement élevé. Cela signifie une couverture raisonnablement bonne des demandes soumises à l'AMA. En tout, il est très important de se rendre compte que, sur les 194 projets approuvés, seuls 70 ont été terminés. La plupart des projets sont d'une durée de trois à quatre ans et, à l'heure actuelle, un tiers environ est achevé. Il rapportera plus tard les résultats de ces projets.

Pour ce qui est de l'engagement financier, l'AMA approche les 40 millions de dollars. La part du lion revenant à l'Europe, avec près des deux tiers attribués à des équipes de recherche européennes, 17% vont à l'Océanie, et l'équivalent aux Amériques et seulement une petite proportion à l'Asie. Malheureusement, aucun projet reçu d'Afrique n'a été approuvé par le comité Santé, Médecine et Recherche. Là encore, l'Agence collabore avec chaque région et profite de toutes les occasions pour promouvoir le programme de recherche et encourager les équipes des divers continents à lui soumettre leurs demandes de bourses.

Il souhaite également indiquer aux membres où l'argent est remis en ce qui a trait aux secteurs de la Liste. Concernant les agents anabolisants, environ 25% des fonds sont allés aux agents anabolisants, et, comme il l'a déjà dit, quand l'AMA s'est lancée dans cette activité de recherche en 2001, les stéroïdes anabolisants étaient à l'origine d'un grand nombre de questions. Désormais, beaucoup a été accompli comme cela sera visible dans les résultats dans quelques minutes. Et ce thème disparaît à présent ou est intégré à d'autres, ce qui montre bien que lorsqu'un intérêt existe, de l'argent est investi et des équipes de recherche travaillent très activement sur certaines de ces questions et l'AMA trouve des solutions. Tel est particulièrement le cas des stéroïdes anabolisants. Par ailleurs, des investissements considérables ont intervenus dans les hormones, certainement un secteur très actif pour ce qui est de leur usage thérapeutique, et plus spécifiquement de l'hormone humaine de croissance qui a obtenu près de 20% des ressources jusqu'à présent, avec l'EPO et autres hormones telles que l'insuline. Pour continuer, très brièvement, certains autres secteurs présentent un intérêt élevé. Le dopage sanguin, en particulier la transfusion de sang autologue - lorsque son propre sang est retiré et réinjecté dans son propre corps - et le dopage génétique ont été des secteurs de recherche relativement actifs, même si certaines de ces recherches n'ont pas été fructueuses. Depuis octobre 2001, plus de 25 millions de dollars ont été dépensés dans la recherche et 70 projets ont été réalisés et il souhaite présenter les cinq catégories pour tenter de simplifier la présentation. Il s'excuse à l'avance, car la science est un secteur très technique et une certaine terminologie ne manquera pas de se présenter. Néanmoins, il s'efforcera de demeurer aussi simple que possible.

Il avait pensé présenter les principaux résultats. Tout ne pouvait être inclus sur les transparents et les travaux en cours sont beaucoup plus nombreux. Mais le but était de fournir un code de couleurs précisant ce qui a été réalisé, ce qui en est à une phase tardive de développement, ce qui est en cours et ce qui n'a pas abouti. Au sujet des nouvelles méthodes de détection (hormones et hormone humaine de croissance en particulier), pour la première fois un dépistage a été accepté et mis en application entre 2004 et 2008. C'est la première étape. Davantage devrait se produire avec la méthode des marqueurs l'an prochain et l'AMA œuvre déjà à de nouveaux concepts pour intégrer et améliorer la détection d'une hormone humaine de croissance. L'EPO a représenté un secteur de recherche très actif qui a posé de grandes difficultés, mais qui a obtenu de très significatifs résultats et un grand nombre de cas d'EPO ont été rapportés, beaucoup plus que dans les années précédentes, ce qui montre que les activités commencent à porter leurs fruits. On attend énormément également dans les deux prochaines années de l'application du contrôle de l'EPO. À propos de l'insuline, pour la première fois, l'insuline recombinée est détectable et l'Agence travaille très activement à sa détection endogène. Concernant les stéroïdes anabolisants, beaucoup d'attention a été portée à la détection des nouveaux stéroïdes après l'affaire BALCO. Et certaines pistes intéressantes trouvent leur conclusion. L'AMA travaille toujours sur la transfusion de sang autologue. C'est l'un des principaux projets et une priorité. Le passeport de l'athlète, en particulier le module hématologique, est l'un des projets essentiels qui parvient à un niveau de maturité très intéressant. Plusieurs méthodes sont venues soutenir, enrichir ou développer la capacité des laboratoires antidopage à détecter soit de nouvelles classes de substances soit des substances particulières. En 2005, un stéroïde analogue a été saisi et établi et cela en conséquence de l'affaire BALCO. L'Agence retourne également à la détection des stéroïdes anabolisants, car il est possible à l'heure actuelle de mieux détecter des substances, et de nouveaux métabolites existent désormais pour détecter des stéroïdes anabolisants. Ceci contribue donc à la capacité des laboratoires antidopage à mieux détecter et à rapporter les stéroïdes anabolisants. Il y a eu aussi quelques résultats intéressants et il souligne les transporteurs artificiels d'oxygène qui sont du sang synthétique. L'AMA a eu la possibilité d'élaborer trois méthodes pour détecter ces substances. Il considère que ce n'est plus un problème pour le sport. À propos des hormones, il souligne aussi, pour ceux qui ont suivi le Tour de France, le fait que la nouvelle génération d'EPO (la CERA) est désormais détectable. Ceci aussi témoigne de la bonne coopération entre l'industrie et l'Agence qui a débuté il y a quatre ans, et qui lui a permis, dès la mise à disposition du public de cette substance au début de cette année, d'attraper rapidement les premiers sportifs qui l'utilisaient, notamment quatre cyclistes durant cette manifestation.

En termes d'amélioration des méthodes actuelles, il se produit beaucoup de choses. Il n'entrera pas trop dans les détails, mais il est important de souligner la première ligne. Les laboratoires ont parfois besoin de matériel de référence certifié. C'est un secteur très actif, au point que l'Agence est désormais contactée par des organisations internationales pour utiliser les échantillons servant aux contrôles de compétences pour d'autres laboratoires que ceux accrédités par l'AMA. Ceci montre incontestablement la qualité du travail qui peut être accompli par les programmes de recherche. L'AMA est également active dans d'autres secteurs, tels que la 19-norandrosterone et les beta-2 agonistes. Parfois, la science n'aboutit pas. Telle est la nature de la bête. Un exemple d'échec celui de la ghrelin. À l'époque, il existait une hypothèse attractive de détection de l'hormone de croissance. Toutefois, après que plusieurs équipes de recherche eurent travaillé sur le sujet, on a dû reconnaître que ce marqueur n'était pas suffisamment spécifique pour les hormones de croissance ingérées, et ce, notamment dans le contexte de l'antidopage dans le sport. Dès lors, le travail s'est révélé très intéressant, même s'il a entraîné la conclusion que la ghrelin n'était pas un bon marqueur. Ce type de travail est certainement utile, mais n'aboutit pas nécessairement en contrôles du dopage.

Autre secteur d'intérêt celui du dopage génétique, c'est un travail qui progresse bien. Le domaine est complexe et beaucoup est fait pour traiter les questions à différents niveaux et selon des méthodes diverses. L'AMA collabore avec des équipes de pointe

dans ce secteur et il espère que cela donnera quelques résultats dans les deux ou trois prochaines années. Mais, comme il l'a déjà mentionné, tous les projets n'aboutissent pas.

Simplement à titre d'illustration de la procédure suivie par l'AMA lorsque l'équipe de recherche concernée ne travaille pas au niveau voulu : elle peut mettre un terme au projet. Ceci s'est produit par le passé. Il n'entrera pas dans le détail, mais cela montre que l'Agence suit attentivement chaque rapport qu'elle reçoit et collabore intensivement avec les diverses équipes de recherche, afin de s'assurer qu'elles respectent leurs projets et produisent les résultats attendus, selon les propositions soumises. Si tel n'est pas le cas, il peut être mis fin au projet. L'AMA s'efforce d'examiner tous les projets en cours aussi objectivement que possible. Tous ne produisent pas exactement ce qu'on attendait d'eux et sur les 70 projets réalisés jusqu'à présent, l'AMA en a dénombré six qui n'ont pas été fructueux et trois qui ont donné un résultat partiel, en cela que leurs principaux objectifs n'ont pas nécessairement été atteints, mais au moins une partie du travail a été reprise par une autre équipe ou d'autres projets, en vue de poursuivre la recherche dans une nouvelle direction applicable à l'antidopage.

Lorsque le département a été créé en 2002, une liste des questions principales et urgentes auxquelles l'AMA devait faire face a été établie. En ce qui concerne les nouvelles substances, l'industrie pharmaceutique en élaborait des milliers et il a été décidé que cela exigeait réellement d'être amélioré. Il a le plaisir de déclarer que quelques années plus tard, sans oublier le code de couleurs, les membres peuvent constater en vert ce qui a été mis en place. Il s'est référé auparavant à la détection des transporteurs artificiels d'oxygène et à la transfusion de sang autologue. Certaines des nouvelles méthodes de détection de l'érythropoïétine ont été mises en application, il en va de même pour celles de l'insuline endogène dans certains laboratoires antidopage. Le suivi longitudinal des variables est une fonction qui s'est considérablement développée, comme il en a été rendu compte auparavant. Bien entendu, certaines difficultés subsistent auxquelles l'AMA reste confrontée, parmi lesquelles les transfusions de sang autologue. La détection de l'hormone de croissance n'est pas encore prête non plus et le dopage génétique reste également un problème, mais la tâche se poursuit. Au sujet des nouvelles substances, sur 5 classes de substances identifiées, trois peuvent déjà être détectées par les laboratoires antidopage, ce qui donne aux membres une idée de ce qui peut être accompli lorsque des ressources sont allouées. En blanc, les facteurs déclencheurs pour l'hormone de croissance et les cellules de dopage sont des exemples de la nécessité d'intensifier l'action actuellement réalisée.

Il s'est efforcé de trouver un paramètre intéressant pour refléter les résultats de la recherche. Dès l'origine, il a été considéré que si la recherche améliorait la capacité du mouvement antidopage à détecter le dopage, cela devait être tangible. À l'écran, le tableau présenté est à variables multiples en cela qu'il ne tient pas compte seulement des résultats de la recherche. Il retient aussi le meilleur ciblage des sportifs et l'utilisation des informations disponibles. Si on prend 2004, considérant que pour les diverses classes de substances, les résultats d'analyse anormaux (RAA) rapportés à l'époque étaient de 100%, au fil des années, on peut constater une augmentation de ces RAA rapportés et il attire l'attention des membres sur la ligne mauve qui représente les antioestrogènes. C'est un secteur dans lequel la capacité des laboratoires antidopage s'est améliorée, pour détecter cette classe de substances et en rendre compte par le programme de contrôles de compétence (PCC), afin de parvenir à leur identification appropriée et développer une meilleure recherche à cette fin. Entre 2004 et 2006, l'augmentation des rendus a été impressionnante avant une baisse significative entre 2006 et 2007, ce qui reflète probablement le fait que les sportifs se sont rendu compte que cette classe de substance est mieux détectée et qu'ils s'en éloignent (ou du moins c'est ce qui est espéré).

À l'AMA, il est aussi très important que ce programme de recherche soit reconnu et il est stipulé dans le contrat de chaque équipe de recherche qu'elle doit publier ses travaux dans une revue avec examen de référence. L'Agence a ainsi recensé 268 publications dans des revues internationales mentionnant son soutien. Et 162 présentations ont été faites à des congrès ou à des symposiums. Naturellement, elle n'en est pas toujours

informée, car les équipes ne lui en rendent pas compte systématiquement, mais il lui semble que cela donne aux membres une bonne idée de l'impact que l'Agence commence à avoir. Au cours des deux années précédentes à l'atelier de Cologne (atelier annuel pour les laboratoires antidopage) plus de la moitié des présentations faites à cette importante réunion des laboratoires antidopage ont reconnu avoir reçu son soutien financier.

En conclusion, il considère que ce programme est réellement international. Le nombre de demandes augmente. L'AMA en reçoit désormais près de 80 par an, ce qui est à peu près ce qu'elle peut traiter en interne, car le comité Santé, Médecine et Recherche passe près d'une journée entière à les examiner; sans compter le travail réalisé par le groupe de recherche et l'équipe scientifique de l'AMA. La contribution représente désormais environ 20% de son budget, ce qui est plutôt important quant à la pérennité du programme. Le taux de succès de près de 40% est important, ce qui a pour conséquence une bonne couverture des demandes reçues. Il estime que la qualité des résultats et des réalisations est bonne également et, de nouveau, si on s'arrête au nombre des publications, il y en a en moyenne deux par projet dans des revues avec examen de référence, cela témoigne bien de l'impact et du fait que les projets sont choisis avec soin et proposent de nouvelles connaissances dans le champ de l'antidopage.

Des secteurs restent encore à traiter : la transfusion de sang autologue et la manipulation sanguine demeurent des problèmes. Même si une partie a été traitée par la détection de la transfusion du sang homologué, la question de la transfusion de sang autologue demeure posée. Le passeport de l'athlète lui fournira une réponse. Et il a envisagé la veille avec le professeur Ljungqvist la possibilité d'organiser un symposium international sur la manipulation sanguine et la transfusion ainsi que le module hématologique du passeport de l'athlète. Les hormones de peptides et les facteurs déclencheurs continuent de poser des difficultés. C'est un secteur en développement très actif de l'industrie pharmaceutique. Pour donner un exemple aux membres : on croit que seules 20% des hormones et des peptides dans le corps sont connues, ce qui laisse une large place à une meilleure compréhension et à la découverte de nouveaux facteurs. C'est un vrai défi pour l'Agence. Un programme sérieux existe pour le dopage génétique et elle en attend les résultats et leur regroupement pour étudier si certaines des hypothèses donneront des résultats qui aboutiront à des analyses antidopage. Personnellement, il est très préoccupé par le dopage cellulaire, car c'est l'un des secteurs les plus difficiles auquel l'AMA doit faire face, lorsqu'un sportif peut prendre ses propres cellules souches, les développer à l'extérieur et se les ré-administrer par la suite. On peut prendre une cellule dermique et la mettre dans des tubes à essai, la transférer dans une cellule musculaire ou cellule de tendon et ensuite la réinjecter et c'est exactement le même ADN dans les cellules et donc pratiquement impossible à détecter. Quelques hypothèses ont été posées à partir desquelles l'AMA a commencé à travailler, mais c'est extrêmement difficile. C'est un secteur à propos duquel il espère discuter avec les équipes de recherche qui y travaillent. Il est également attentif aux coûts de l'antidopage. Et plusieurs projets ont été proposés pour diminuer ceux de certaines méthodologies ou mieux intégrer certaines capacités de détection dans les laboratoires, afin de faire un meilleur usage des volumes d'urine ou de sang et de mieux utiliser le temps d'analyse. Comme les membres le savent, les laboratoires sont sous la pression de transmettre les résultats le plus rapidement possible et l'AMA en tient compte également.

Par rapport à l'avenir, beaucoup d'actions pourraient être posées. Il a mentionné la nécessité de développer la recherche ciblée, ce qui signifie non seulement recevoir des projets, mais aussi donner à l'AMA la capacité de rencontrer les équipes de pointe dans certains domaines. Ceci a été possible au cas par cas par le passé et il lui semble qu'une extension serait appropriée à l'avenir. Il croit que l'Agence doit développer la coopération entre les autorités antidopage et les sociétés pharmaceutiques et de biotech car énormément de molécules de l'avenir sont en cours d'élaboration par ces pays. Jusqu'à présent, elle a pu assurer une coopération réussie au cas par cas, mais aimerait que cela soit étendu de manière plus systématique à l'avenir. Il lui semble important que l'Agence maintienne ses efforts de recherche. Elle traite davantage de questions que par le passé et sa liste diminue au fur et à mesure qu'elle progresse. Elle a obtenu de remarquables

succès, mais il reste beaucoup de chemin à faire. Il peut assurer les membres que le département Science de l'AMA, sous la supervision et avec le soutien du comité Santé, Médecine et Recherche et des divers comités scientifiques, demeure très engagé sur ces questions et est prêt à relever les défis de l'avenir.

LE PRÉSIDENT estime que le Comité exécutif sera rassuré par le travail effectué par le département Science notamment dans le contexte des progrès accomplis grâce aux bourses de recherche.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST souhaite formuler quelques remarques en conclusion. Il se félicite de la manière dont il a été possible de distribuer les fonds pour de la recherche efficace. Il y est assez habitué, mais ce à quoi il n'était pas accoutumé c'est au taux de succès et aux si nombreux résultats sur un délai aussi court. L'AMA a commencé lentement en 2001 et n'a pas atteint sa pleine activité avant environ 2003, 2004. Ainsi en quatre à cinq ans, elle est parvenue à un succès considérable, car des projets ont été conclus et des méthodes de détection préexistantes ont été améliorées et elle a découvert de nouvelles méthodes pour de nouvelles substances. Les membres doivent savoir que dix ans sont nécessaires entre le moment où une substance est mise en évidence et son apparition sur le marché comme médicament. Néanmoins, l'AMA a assuré un suivi de ces substances et a obtenu des méthodes pour le moment où certaines d'entre elles arriveraient sur le marché. Le dernier exemple à ce propos est celui de la CERA, ce qui montre la vitesse à laquelle tout cela se développe. Aucune méthode de détection de la CERA n'était disponible aux Jeux à Pékin, mais à présent elle existe. Ceci signifie que le CIO pourra analyser les échantillons prélevés durant ces Jeux afin de déceler un usage possible de la CERA. Ceci illustre la rapidité avec laquelle tout ce secteur s'épanouit. Certains peuvent avoir été surpris par la prédominance des centres européens qui ont reçu des fonds de recherche, mais ils doivent se souvenir que d'autres fonds existent sur le plan international pour ce type de recherche, et ce, notamment aux États-Unis. Le chiffre relativement peu élevé pour les Amériques correspond absolument au fait que l'USADA dispose d'un fonds de recherche et l'Agence coopère avec l'USADA. En conclusion, tout en s'efforçant de demeurer impartial et objectif, il est très impressionné par la performance de ce programme de recherche, notamment par rapport à l'expérience qu'il avait des années antérieures, où aucun programme de ce type n'était accessible en matière d'antidopage, ce qui explique, la faille qui devait être comblée.

M. DE KEPPEL félicite le Dr Rabin de son rapport remarquable. Il souhaite poser une question à propos du niveau d'information que l'AMA désire transmettre au public au sujet des projets de recherche. Souhaite-t-elle vraiment l'informer, ainsi que les médias, que l'an prochain elle disposera d'une possibilité de contrôler le sang autologue ? Quelle est la position à cet égard ?

LE PRÉSIDENT considère que moins le public en sait, moins le sportif en sait, moins les tricheurs en savent, moins ils tenteront de tricher. Au sujet des commentaires du Dr Rabin sur le dopage génétique et les changements cellulaires, il préférerait que les sportifs qui envisageraient de tricher croient que l'Agence est absolument parfaite et détient toutes les réponses.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL explique qu'il est à la recherche d'un communiqué adéquat sur les projets de recherche qui ont abouti, afin d'informer le public de leur succès. Quant à la liste de vœux à laquelle le Dr Rabin fait référence, il estime préférable de rester discret à ce sujet.

LE PRÉSIDENT déclare qu'il pourrait être sage de rester attentif à ce qui sera dit le lendemain, car la réunion du Conseil de fondation sera publique.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST considère qu'il s'agit d'un point à la fois philosophique et politique qui fait l'objet de discussion depuis un certain temps. Les informations aux sportifs et à leur entourage sont contenues dans la Liste. Que l'AMA soit ou non en mesure d'identifier une substance sur la Liste est une autre question et elle profite d'une échéance de huit ans, à savoir que, si un sportif réalise une transfusion de sang autologue aujourd'hui, il pourrait être détecté à l'avenir et être désigné comme tricheur.

LE PRÉSIDENT remercie le Dr Rabin; son rapport a été très réconfortant.

M. REEDIE explique qu'il a été témoin à trois reprises cette année de l'excellence du département Science et il est toujours difficile de laisser un simple homme d'argent rencontrer des scientifiques. Là où le Dr Rabin a mentionné des projets sans succès, il souhaite être clair. Sur les 70 projets, il lui semble que 12% ont échoué, ce qui n'est donc pas le cas des autres 88%. Cela signifie-t-il qu'ils ont été un succès ou simplement qu'ils ont échoué et si oui selon quels principes? Et, s'ils ont abouti, ces 88% représentent alors un pourcentage de succès énormément élevé. Sur un autre transparent, le Dr Rabin a mentionné un taux de succès de 40%. Il souhaiterait savoir quel a été le taux de réussite de l'Agence pour ce qui est de la valeur par rapport au niveau substantiel des fonds alloués. Il se réjouit qu'elle obtienne autant de publications et de bons travaux et sélectionne les projets adéquats, mais en a-t-elle pour son argent ?

DR RABIN répond que les 40% représentent le taux de succès d'une demande, à savoir que lorsqu'une équipe de recherche dépose un projet à l'AMA, elle a 40% de chance d'obtenir une bourse. Les 80% s'appliquent au taux de succès des résultats des projets de recherche. Ceci signifie que le comité envisage l'objectif ou les objectifs de l'équipe de recherche en fonction de la demande puis détermine s'ils ont été atteints, une fois le projet terminé et appliqué par les laboratoires antidopage. C'est donc un des éléments pris en compte. Le comité Santé, Médecine et Recherche s'efforce de minimiser le financement. Dès le départ il a été précisé que l'AMA n'avait pas les moyens de financer la recherche fondamentale, car elle souhaitait obtenir des résultats applicables une fois les travaux réalisés. Elle ne pouvait donc que financer et soutenir de la recherche appliquée. Dès lors, le comité Santé, Médecine et Recherche demeure très prudent et refuse les projets jugés trop fondamentaux, ce qui explique en partie ce taux de succès dans les résultats de la recherche.

M. REEDIE déclare qu'il est satisfait. Si l'AMA est restrictive dans les propositions qu'elle approuve sur l'avis des experts, et si les questions adéquates sont posées aux personnes concernées, et si après trois ans 88% d'entre eux ont répondu aux questions, c'est un succès formidable et il ne voit pas pourquoi de telles preuves statistiques ne devraient pas faire partie du rapport abrégé le lendemain, et si quelqu'un demande au Dr Rabin une autre raison pour laquelle l'AMA existe celle-ci serait exposée là sans fard. Les fonds de l'Agence sont investis à hauteur de 25% ou 30%, dans ce qui paraît être une opération très fructueuse. Il en félicite le Dr Rabin.

DÉCISION

Il est pris note du rapport d'activité sur la recherche scientifique.

8.2 Éducation

8.2.1 Rapport du président du comité Éducation

M. LUNN précise qu'il reste dans l'attente de collaborer avec chacun aux prochaines réunions. Il a encore beaucoup à apprendre, mais c'est avec enthousiasme qu'il occupe cette fonction au nom du gouvernement du Canada. Il se réjouit d'avoir à travailler avec les membres du Comité exécutif. En tant que nouveau président du comité Éducation, il est très heureux d'accepter cette responsabilité et de présenter son premier rapport. Avant de rendre compte des conclusions de la réunion du comité Éducation des 2 et 3 octobre 2008 à Montréal, il souhaite insister sur l'importance de l'éducation antidopage. Comme chacun sait, des ressources financières importantes sont allouées au niveau international à la lutte contre le dopage dans le sport. Au fil des ans, la détection de l'usage de substances dopantes a fait l'objet de toutes les attentions, par des contrôles, de la recherche et plus récemment par la coopération avec les autorités d'enquêtes. Ces actions sont des aspects très importants de la lutte contre le dopage dans le sport. Néanmoins, le développement de celle-ci a augmenté la nécessité de se focaliser sur l'éducation. Celle des sportifs et de leur personnel d'encadrement en général, mais aussi

surtout des jeunes sportifs, est importante pour prévenir le dopage dans le sport et leur donner l'assurance afin qu'il choisisse la bonne voie. Il se félicite que l'AMA et son président soient d'aussi ardents défenseurs de l'éducation et il est convaincu que cela conduira d'autres organisations à accroître leur intérêt dans ce domaine.

À propos des récentes activités, il annonce avec plaisir que l'AMA a récemment lancé un nouveau programme destiné à la jeunesse. Intitulé « Génération Franc Jeu », ce programme a été présenté lors des 3^{es} Jeux du Commonwealth à Puna (Inde). Il se veut une expérience ludique interactive et souhaite donner à une génération de sportifs le pouvoir de promouvoir l'idéal du franc-jeu et l'esprit des valeurs sportives. M. Koehler en dira plus aux membres sur les nouveaux programmes dans un instant.

Au cours de sa très fructueuse réunion de deux jours en octobre, le comité Éducation a discuté divers sujets et il souhaite présenter le compte rendu rapide des principaux secteurs abordés.

Le comité a examiné 21 demandes de bourses. En évaluant et en sélectionnant les projets à recommander, les membres devaient se souvenir que du fait de l'enveloppe limitée à 200 000 dollars du programme de bourses de recherche en sciences sociales, ils ne pouvaient soutenir le financement que de trois projets.

Les membres ont admis que les fonds présentement disponibles apportaient, en premier chef, un soutien à la recherche nationale plutôt qu'à celui bien plus urgent de la recherche à l'échelle mondiale. Ils ont reconnu que des sommes supplémentaires devraient être allouées pour soutenir une approche plus mondiale de ce programme.

Pour traiter ces deux points, les membres du comité ont décidé de produire un plan stratégique quinquennal, reflétant la perspective choisie et défendant une augmentation du financement du programme. De même, présent dans ce plan stratégique, le programme de recherche en sciences sociales s'efforcera d'instaurer une recherche à la fois ouverte et ciblée. Le comité estime que cela aidera davantage l'AMA dans son soutien à des programmes spécifiques.

Le comité se félicite des outils produits par l'Agence pour aider les pays à développer des programmes d'éducation préventive. Le département Éducation continue de surveiller et d'évaluer ses activités et l'usage de ce matériel. Bien que ce processus soit quantitatif pour une très grande part, il s'efforce de devenir qualitatif également en surveillant et en évaluant les changements d'attitudes et de comportements.

Quant aux autres programmes poursuivis en 2009, les membres ont soutenu la volonté du département Éducation de créer des ressources en ligne pour augmenter ses capacités de sensibilisation, tout en proposant parallèlement du matériel à l'intention des pays où l'accès aux programmes en ligne n'est pas facile.

Après le succès du lancement du programme « Génération Franc Jeu » aux Jeux de la jeunesse du Commonwealth, les membres ont été très enthousiasmés par le plan de développement de ce programme. Des leçons ont été tirées après cet essai et il en sera tenu compte pour développer davantage la formule en préparation pour les Jeux olympiques de la jeunesse à Singapour, afin que ce programme soit mieux présenté et, plus important encore, mobilise encore plus les jeunes sportifs.

Le comité a également appuyé l'initiative du département d'établir un partenariat avec *Chooseco*, créateurs de la série d'ouvrages « *Choose your Own Adventure* » (Choisis ta propre aventure). Ces livres qui auront un thème antidopage engagent le lecteur à faire des choix pour diriger l'histoire elle-même et décider comment elle devrait s'achever. Le département Éducation collaborera avec le Réseau des écoles associées qui est un programme de l'UNESCO pour élaborer des programmes scolaires et assurer la distribution du matériel produit.

Le comité se félicite du développement des partenariats de l'AMA. Ceux-ci continueront de promouvoir une approche mondiale des initiatives éducatives. Le comité a également recommandé que le département lance une série de projets en collaboration

avec divers ministères de l'Éducation dans le monde pour intégrer des messages d'éducation antidopage aux programmes scolaires généraux. L'intention de ces projets est de mettre au point un modèle qui aide les autres gouvernements à reprendre le matériel.

En conclusion, à l'approche de 2009, première année de l'obligation faite à tous les signataires d'appliquer des programmes éducatifs, il est essentiel de réfléchir à la manière dont l'AMA peut soutenir au mieux l'action d'éducation des sportifs et de leur personnel d'encadrement aux risques et aux effets nocifs du dopage, et de sensibiliser encore davantage les jeunes sportifs.

Il invite M. Koehler à en dire un peu plus sur les récentes activités du département Éducation dont il est le directeur. Il souhaite profiter de l'occasion pour le remercier du soutien qu'il lui a prodigué dans son nouveau rôle. Il invite les commentaires et questions après cette présentation

M. KOEHLER annonce qu'il souhaite brièvement présenter le programme « Génération franc jeu » lancé en Inde aux Jeux de la jeunesse du Commonwealth. Il tient à en exposer le succès en diffusant une vidéo réalisée en coopération avec le département Communication.

Ce programme a soulevé de nombreux commentaires positifs et il fera part des résultats d'un sondage à ce sujet, le lendemain. D'une manière générale, un grand nombre de leçons en ont été tirées et il les a partagées avec les partenaires de l'AMA, y compris le CIO, en vue de l'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse de 2010. Il s'efforcera de l'améliorer encore à l'avenir.

LE PRÉSIDENT remercie MM. Lunn et Koehler de leurs rapports et souhaite à M. Lunn la bienvenue à l'AMA.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du comité
Éducation.

8.2.2 Recherche en sciences sociales

8.2.2.1 Projets 2009

M. LUNN explique que le comité a vu avec plaisir augmenter le nombre de projets soumis pour 2009. Il a reçu 21 demandes de 13 pays et a évalué les projets sélectionnés selon la procédure de comité d'examen. Il estime que les projets recommandés sélectionnés reflètent les priorités du programme pour 2009, compte tenu des moyens financiers limités qui lui sont alloués. Trois projets ont été sélectionnés, l'un de France (le comité partage le financement du projet avec le département Science, car certains des objectifs sont communs et le projet dépasse le seul domaine de l'éducation), un autre vient du Danemark et le troisième des États-Unis. Sur les 21 demandes reçues, et compte tenu des fonds disponibles, il a été possible de sélectionner trois projets très prometteurs.

LE PRÉSIDENT demande si le Comité exécutif soutient les recommandations.

DÉCISION

Les projets de recherche en sciences sociales
2009 sont approuvés.

8.2.2.2 Recherche en sciences sociales : rapport sur les résultats des projets de recherche 2001-2008

M. KOEHLER présente son rapport. Il passe en revue brièvement ce qui a été réalisé jusqu'à présent et où en est rendue l'AMA, mais il souhaite commencer par parler des objectifs fixés au programme de recherche en sciences sociales. Le premier d'entre eux

est d'encourager la recherche en sciences sociales dans le domaine de l'antidopage et le deuxième est de proposer des informations fondées sur des preuves en vue de permettre à l'AMA d'élaborer un programme éducatif. Dans le respect de ces deux objectifs, trois priorités de recherche ont été recensées : accroître les connaissances sur les comportements de dopage, les facteurs de risque et ceux de protection, l'évaluation des interventions antidopage et l'amélioration de la recherche en sciences sociales dans le domaine de la prévention du dopage. La prévention fait l'objet de toutes les attentions. Jusqu'à présent, 110 demandes ont été reçues depuis 2005. L'Agence a pu en financer 21 pour un montant total de 536 000 dollars. En ce qui a trait à la répartition entre les Amériques, l'Afrique, l'Asie, l'Océanie et l'Europe, la majorité des fonds est allée à l'Europe et il est prévu de toucher un public plus large au cours des prochaines années par la promotion du programme. En bref, passant aux objectifs et aux priorités : tous les projets achevés jusqu'à présent ont atteint tout ou partie de leurs objectifs, ce qui à son avis sert bien le programme et pourra lui être utile à l'avenir.

Jusqu'à présent, quatre catégories ont été réalisées. L'une a pour objet l'examen des publications, deux portent sur l'élaboration des politiques, deux autres sur les attitudes, croyances et connaissances et deux sur les recherches méthodologiques. Il montre aux membres ce que cela a apporté à l'Agence. Le premier projet conclut que la recherche dans le champ des sciences sociales n'est pas suffisante. Dans cette perspective, davantage de demandes ont été reçues pour promouvoir ce secteur. Dans le domaine de l'élaboration des politiques, il y a eu deux projets, l'un sur la nécessité impérieuse d'un soutien politique à la mise en place des programmes antidopage. Ceci montre qu'il est difficile à une organisation antidopage de procéder seule (c'est-à-dire que cela exige un soutien politique). L'AMA a utilisé cela dans l'organisation de ses séminaires, en rassemblant les gouvernements et les organisations sportives en vue de mettre en place des programmes de lutte et d'éducation antidopage. Une autre étude a été entreprise en Corée au sujet du fait que les décideurs devraient recevoir une formation antidopage. Bien que cela n'ait pas été repris directement par le département Éducation c'est une forme d'action que l'AMA pratique constamment pour accroître les capacités au sein de ses partenaires. À propos des attitudes, croyances et connaissances, un projet a considéré que les sportifs aux tendances perfectionnistes ont plus de chance de se doper. Cette étude a été réalisée sur un nombre varié de sportifs et a été reprise dans la production de la mallette de l'entraîneur de l'AMA comme un but pour aider les entraîneurs à identifier les sportifs qui risquent de se doper afin de les en empêcher. Un autre projet intéressant a étudié la corrélation entre les amis et les pairs et l'influence que chacun a sur l'usage des substances interdites. La recherche a conclu que le poids des bandes était plus important (bande signifiant groupe étroit de sportifs ou de personnes ou d'amis et non pas amis en général). On en a tenu compte dans la méthodologie pour le sondage réalisé aux Jeux de la jeunesse du Commonwealth à Puna. Il présentera les résultats du sondage le lendemain.

À propos de la méthodologie, l'un des éléments qu'il souhaite développer dans la mallette de l'entraîneur est ce qui a trait à l'ambiance qui incite au dopage et ce qui motive les sportifs au moment où ils prennent la décision de se doper. Cette recherche qui explique réellement ce qui amène les sportifs à prendre cette décision aide à redéfinir le travail de formation des entraîneurs sur la prévention antidopage. Un autre projet s'est penché sur les médicaments en vente libre et leur usage thérapeutique par les sportifs. Cette étude a indiqué indéniablement que ce que l'AMA devait faire était de s'assurer que les sportifs étaient conscients des changements de la Liste des interdictions. La conclusion a été qu'éducation et information étaient complémentaires.

Quatre catégories de projets sont actuellement en cours : trois sur le comportement de dopage, trois sur le comportement de dopage dans des sports spécifiques, quatre sur les profils particuliers de sportifs susceptibles de faire usage de substances dopantes et quatre projets œuvrant à l'élaboration d'outils pour évaluer et traiter la capacité à prévenir l'usage du dopage. Il ne souhaite pas entrer dans le détail de ces projets, car ils sont présentés dans le rapport. Il répondra volontiers aux questions.

LE PRÉSIDENT précise que M. Koehler a fait une demande de fonds supplémentaires dans le budget, ce que le comité n'a pas autorisé. Il peut, néanmoins, compter sur ses encouragements dans ce secteur. Ce type de matériel au bout du compte souligne la capacité de l'AMA à influencer la jeunesse au sein du grand public et donc la valeur provenant des programmes de recherche en sciences sociales ne doit pas être sous-estimée. Dans le Code révisé, un programme éducatif est obligatoire. Ceci amène à s'intéresser aux faits qui régissent les types de comportements. M. Koehler peut là aussi compter sur son soutien dans la poursuite de ce travail et pour le diffuser à l'intention de ceux qui souhaitent l'intégrer à leurs programmes d'éducation plus large (les membres des autorités publiques).

DÉCISION

Il est pris note des résultats des projets de recherche.

9. Divers/Prochaines réunions

LE PRÉSIDENT signale les dates des réunions de l'an prochain à titre indicatif. En décembre il est proposé que l'AMA ne se réunisse peut-être pas à Montréal. Le motif en est qu'il s'agira du dixième anniversaire de sa fondation. C'est une étape significative et une occasion pour elle de rendre compte de son succès, de ses progrès et dans une certaine mesure de faire part de ses plans d'avenir. L'Agence a débuté à Lausanne et il semblerait que ce soit l'occasion d'un événement plus important, et la publicité serait d'une plus grande portée et la sensibilisation à ce qu'elle est devenue serait plus performante si cette réunion se tenait en Europe, respectant ainsi le fait que c'est là qu'elle a pris son essor. Il s'en est entretenu avec le professeur Ljungqvist, qui a souligné que la Suède assurera la présidence de l'Europe dans la deuxième moitié de 2009, et il lui demande de préciser pourquoi l'AMA devrait envisager de se réunir à Stockholm.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST remercie le Président de lui laisser l'occasion de s'exprimer à ce sujet. Stockholm apprécierait certainement cette occasion d'accueillir la célébration d'un anniversaire aussi important. La Suède a été un supporter solide de l'AMA et s'est montrée pionnière dans le champ de l'antidopage en étant le premier pays à ratifier la Convention de l'UNESCO et en s'engageant fermement contre le dopage. Il a eu une brève conversation avec des représentants du gouvernement suédois qui souhaiteraient en discuter dans quelques semaines à Biarritz. Il serait très heureux que la Suède et Stockholm accueillent cette importante célébration.

LE PRÉSIDENT précise que dans cette perspective, il ne manquera pas d'avoir cet entretien à Biarritz la semaine prochaine. L'événement en est encore à l'état infantile et il n'entrera pas dans le détail de la programmation des réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation, sinon pour demander si ces dates soulèvent des objections ?

M. STOFILÉ signale qu'il est mondialement important que l'Afrique du Sud ait battu l'Angleterre 42 à 6.

LE PRÉSIDENT considère que c'est une déclaration à l'attention spécifique de M. Reedie, et ajoute que cela ne fera pas verser une larme aux Australiens!

Avant de clore la réunion, il souhaite remercier les membres et le personnel et saluer les interprètes et la procès-verbaliste. Leurs contributions au bon déroulement de cette réunion sont grandement appréciées.

DÉCISION

Comité exécutif : 9 mai 2009, Montréal;
Conseil de fondation : 10 mai 2009, Montréal;
Comité exécutif : 19 et 20 septembre 2009,
Montréal; Comité exécutif : 1^{er} décembre 2009,
Europe; Conseil de fondation : 2 décembre
2009, Europe; Comité exécutif : 8 mai 2010,

Montréal; Conseil de fondation : 9 Mai 2010,
Montréal; Comité exécutif : 18 et 19
septembre 2010; Comité exécutif : 20
novembre 2010, Montréal; Conseil de
fondation : 21 novembre 2010, Montréal.

La séance est levée à 15h45.

POUR APPROBATION

JOHN FAHEY, AC
PRÉSIDENT DE L'AMA